MORTISPEED, BASE E

Version: 10.0.0.529 Date de révision: 28.09.2016 RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

MORTISPEED. BASE E 1. 1. Identificateur de produit:

1. 1. 1. Contient: • produit de reaction: bisphénol-A-epichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire

moyen < 700)

• produit de réaction du bisphenol f et de epichlorhydrine

• oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl); oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-

1. 1. 2. N° CE: 500-033-5

1. 2. Utilisations identifiées pertinentes Mortier époxy sans solvant pour réalisation mortier entre 5°C et 15 °C

de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en

combinaison avec d'autre(s) produit(s).

1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de

sécurité:

LA CELTIQUE INDUSTRIELLE

12 rue Brindejonc des Moulinais - BP 140 F-22191 PLERIN CEDEX

France

Tél: +33(0)2 96 79 86 86 Télécopie: +33(0)2 96 74 50 17

Courriel: contact@celtique-industrielle.com

1. 4. Numéro d'appel d'urgence: ORFILA nº d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59

1. 5. N° code du produit: MSP + N°, base E

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou

* Irr. cut. 2 / SGH07 - H315 * du mélange:

* Sens. cut. 1 / SGH07 - H317 * * Irr. oc. 2A / SGH07 - H319 *

* Tox. aq. chron. 2 / SGH09 - H411 *

2. 2. Éléments d'étiquetage:





2. 2. 1. Symbole(s) et mention

d'avertissement:

2. 2. 2. Mention de danger: H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2. 2. 3. Prévention: P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de

protection des yeux / du visage.

P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

2. 2. 4. Intervention: P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.).

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P362 Enlever les vetements contaminés. P364 Et les laver avant réutilisation.

P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

G.E. Conseils ® 1 / 11 Page

MORTISPEED, BASE E

Version:10.0.0.529 Date de révision:28.09.2016 RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

2. 2. 5. Elimination: P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale /

nationale / international

2. 3. Information(s) complémentaire(s): Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2. 4. Dangers principaux: Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2. 5. Autres dangers: Le produit peut accumuler des charges électrostatiques qui peuvent provoquer des incendies

par décharges électriques.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange: Mélange de résine époxy

3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:

 produit de reaction: bisphénol-A-epichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen < 700)

- Nº ld: 603-074-00-8 - Nº CE: 500-033-5 - Nº CAS: 25068-38-6

- Conc. (% pds) : 60 < C <= 70

- SGH:

* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319

* SGH09 - Environnement - Tox. aq. chron. 2 - H411 - (Eye Irrit. 2; H319: C >= 5% - Skin Irrit. 2; H315: C >= 5%)

• produit de réaction du bisphenol f et de epichlorhydrine

- N° CAS: 28064-14-4

- Conc. (% pds): 15 < C <= 20

- SGH:

* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 -

H319 - Irr. oc. 2A

* SGH09 - Environnement - Attention - Tox. aq. chron. 1 - H410

• oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl); oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14

- N° ld: 603-103-00-4 - N° CE: 271-846-8 - N° CAS: 68609-97-2

- Conc. (% pds): 15 < C <= 20

- SGH:

* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317 - Irr. cut. 2 - H315

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles

recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures).

S'il existe une possibilié d'exposition réferez-vous à la section 8 " Conrôle de

l'exposition/poection individuelle" pour les équipements de protection individuelle spécifique.

4. 1. 2. Inhalation: Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière

ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche.

Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever immédiatement le produit en lavant la peau avec du savon et beaucoup d'eau. Ce

faisant, retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Si l'irritation persiste, demander des soins médicaux. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau. Mettre au rebut les articles qu'on ne peut décontaminer, y compris les articles de cuir tels que les chaussures, les

ceintures et les bracelets de montre.

4. 1. 4. Contact avec les yeux: Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au

G.E. Conseils ® Page **2** / **11**

MORTISPEED, BASE E

Version: 10.0.0.529 Date de révision: 28.09.2016 RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel a un médecin. Garder au repos. NE

PAS faire vomir.

4. 2. Principaux symptômes et effets,

aigus et différés:

A l'exception des informations présentées au paragraphe Description de la section " Premiers secours" (ci-dessus) et des indications concernant les soins médicaux immédiats à apporter, ainsi que le traitement spécial nécessaire (ci-dessous), aucun autre symptôme ni aucun effet

ne sont envisagés.

4. 2. 1. Inhalation: irritation des muqueuses et du système respiratoire, effets nuisibles sur les reins, le foie et le

> système nerveux central. La CL50 n'a pas été déterminée

4. 2. 2. Contact avec la peau: Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

Comme produit, la DL50 par voie cutanée n'a pas été établie. D'après des informations sur les

composants: Estimation DL50, lapin >2000 mg/kg

Un contact prolongé peut provoquer une irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale. Un contact répété peut provoquer une irritation cutanée modérée accompagnée d'une rougeur

locale

4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages

réversibles.

4. 2. 4. Ingestion: Faible toxicité par ingestion. L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations

normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions, cependant, de grandes

quantités ingérées peit en provoquer.

comme produit la DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie. D'après des

informations sur les composants : Estimation DL50, rat > 2000 mg/kg

Risque d'aspiration: compte tenu des propriétés physiques du produit, aucun danger

d'aspiration n'est à craindre.

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements

particuliers nécessaires :

Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Brouillard ou fin jet d'eau pulvérisée. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de 5. 1. Moyens d'extinction:

carbone. Mousse; Il est préférable d'utiliser des mousses anti-alcool (de type A.T.C). Les mousse synthétiques universelles (y compris celles de type A.F.F.F) ou les mousses à base protéinique peuvent fonctionner mais seront moins efficaces. Un brouillard d'eau appliqué

doucement peut être utilisé pour étouffer l'incendie

5. 2. Dangers particuliers résultant de Produits de combustion dangereux : durant un incendie, la fumée peut contenir le produit la substance ou du mélange:

d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter : phénoliques,

monoxyde de carbone, dioxyde de carbone

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion : Dans le feu, l'émission de gaz peut faire éclater le contanant. L'application directe d'un jet d'eau sur les liquides chauds peut provoquer une émission violente de vapeur ou une éruption. Si la quantité d'oxygène est insuffissante, la

combustion produit une fumée dense.

Techniques de lutte contre l'incendie : Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en 5. 3. Conseils aux pompiers:

interdire tout accès non indispensable. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectuée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soir écarté. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Envisager l'usage d'une lance sur affût télécommandée ou lance minitor, ne nécessitant pas une présence humaine. Evacuer immédiatemment tout le personnel de la zone en cas d'augmentation du son provenant de la soupape de sécurité ou en cas de changement de couleur du contenant. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau, ceci peut propager le feu. Déplacer le contenant hors de la zone de feu si cette manoeuvre ne comporte pas de danger. Les liquides en feu peuvent être déplacés en les arrosant à grande eau afin de protéger le personnel et réduire les dommages matériels. Un brouillard d'eau appliqué doucement peut être utilisé pour étouffer l'incendie. Si possible, contenir les eaux d'incendie, sinon elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections6

G F Conseils ® Page 3 / 11

MORTISPEED, BASE E

Version:10.0.0.529 Date de révision:28.09.2016 RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

"Mesures à prendre en cas de rejet accidentel" et 12 " informations écologiques " de cette fiche signalétique.

Equipement de protection pour les intervenants : Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Eviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Pour l'équipement de protection nécessaire aux opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec le feu, consulter les sections appropriées.

5. 4. Méthode(s) spéciale(s): Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:

Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

le Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6. 2. Précautions pour la protection de

l'environnement:

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes

selon les procédures réglementaires.

6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable,

terre, vermiculite, terre de diatomées.

Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur

(voir rubrique 13).

Nettoyer de préférence avec un détergent - Eviter l'utilisation de solvants.

6. 4. Référence à d'autres sections: voir section 8 sur le port des EPI

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour

une manipulation sans danger:

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les réglementations de la protection du travail.

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou

autres sources d'ignition.

L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée.

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de

flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

incompatibilités:

7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Durée de conservation : 24 mois

Température d'entreposage : 2 à 43 °C

7. 2. 3. Condition(s) de stockage: Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur

et de la lumière solaire directe.

Conserver à des températures comprises entre 2°C et 43°C

G.E. Conseils ® Page 4 / 11

MORTISPEED, BASE E

Version:10.0.0.529 Date de révision: 28.09.2016 RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position

verticale

7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à

éloigner:

Tenir éloigné de matières combustibles, d'agents réducteurs (p.ex. les amines), d'acides, d'alcalis, de composés de métaux lourds (p. ex. accélérateurs, siccatifs, savons métalliques).

7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:

acier doux acier inoxydable pas d'information

7. 3. Utilisation(s) finale(s)

particulière(s):

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

aucune limite établie

8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux

postes de travail et une bonne extraction générale.

Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés.

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:

Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait petre nécessaire, cependant, si un malise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué. Utiliser l'appareil respiratoire filtant homologué CE suivant : Filtre ant-gaz contre les composés organiques (point d'ébullition >65°C), type A

8. 2. 2. Protection des mains:

Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques : gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières p^référées pour des gants étanches comprennent : Butyl caoutchouc, Ethyvinylalcool laminé ("EVAL"), Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"), Néoprène, Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Pour un contact prolongé ou fréqauemment répété, des gants de classe de protection 6 (temps de passage supérieur à 480 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 1 ou de classe périeure (temps e passage supérieur à 10 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés.

AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinants suivants (sans en exclure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perfoations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

8. 2. 3. Protection de la peau et du

corps:

Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

8. 2. 4. Protection des yeux: Poi

Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux conforme à la norme EN 166 ou à une norme équivalente. Si l'exposition occasionne une sensation d'incorfort des yeux, utiliser un appareil de protection respiratoire à masque complet.

8. 3. Mesure(s) d'hygiène:

Laver les mains et visage avant une pause et à la fin des travaux. Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

G.E. Conseils ® Page **5** / **11**

MORTISPEED, BASE E

Version:10.0.0.529 Date de révision: 28.09.2016 RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: liquide fluide
9. 1. 2. Couleur: incolore / jaune clair
9. 1. 3. Odeur: caractéristique

9. 1. 4. PH: 6-8

9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: >200°C bibliographie

9. 1. 6. Point / intervalle de fusion: sans objet

9. 1. 7. Point d'éclair: > 100 °C bibliographie

9. 1. 8. Limites d'explosivité: Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.

9. 1. 9. Inflammabilité (solide, gaz): pas de données disponibles

9. 1. 10. Propriété(s) comburante(s): non concerné

9. 1. 11. Pression de vapeur: < 5 hPa à 50 °C bibliographie

9. 1. 12. Densité relative (eau = 1): 1.12 calcul

9. 1. 13. Viscosité: 800 mPa,s à 20 °C

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: insoluble9. 2. 2. Liposolubilité: non applicable

9. 2. 3. Solubilité aux solvants: soluble dans la plupart des solvants organiques

9. 2. 4. Coefficient de partage n-

octanol/eau:

aucune donnée disponible

9. 3. Autres données: teneur en COV : 0g/l directive 2004/42/CE

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

10. 2. Stabilité chimique: Stable dans les coditions d'entreposage recommandées, voir la section 7

10. 3. Possibilité de réactions

dangereuses:

Polymérisation ne se produira pas d'elle-même. Des masses de produit de plus d'une livre (0.5 kg) en plus d'une amine aliphatique provoqueront une polymérisation irréversible accompagnée

d'une accumulation considérable de chaleur.

10. 4. Conditions à éviter: Eviter l'exposition à court terme à des températures supérieures à 300 °C. Eviter l'exposition

prolongée à des températures supérieures à 250 °C. Une décomposition potentiellement violente peut se produire à plus de 350 °C. La formation de gaz durant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé, la montée en pression peut être

rapide

10. 5. Matières incompatibles: Tenir a l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des

réactions exothermiques.

Eviter un contact non intentionnel avec des amines.

10. 6. Produits de décomposition

dangereux:

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Des gazs sont libérés durant la décomposition. Une réaction

exothermique incontrôlée des résines époxy libère des dérivés phénoliques, du monoxyde de

carbone et de l'eau.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets

toxicologiques:

La description des effets nocifs possibles du mélange se base sur les caractéristiques

toxicologiques des différents composants.

G.E. Conseils ® Page 6 / 11

MORTISPEED, BASE E

Version:10.0.0.529 Date de révision: 28.09.2016 RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

11. 2. Toxicité aiguë:

11. 2. 1. Inhalation: Une exposition excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures

(nez et gorge). La CL50 n'a pas été déterminée

11. 2. 2. Contact avec la peau: Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner de doses nocives. Comme produit :

le DL50 par voie cutanée n'a pas été établie. D'après des informations sur le's) composant(s) :

DL50, lapin >2000 mg/kg

11. 2. 3. Contact avec les yeux: Peit irriter les yeux. Des lésions cornéennes sont peu probables. Les vapeurs peuvent

provoquer une irritation aux yeux se traduisant par un léger malaise et une rougeur.

11. 2. 4. Ingestion: Faible toxicité par ingestion. L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations

normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en provoquer. Comme produit : la DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie. D'après des informations sur le(s) composant(s) : Estimation

DL50, rat >2000 mg/kg

11. 3. Sensibilisation: Peau : chez les humains, un composant de ce mélange a provoqué des réactions allergiques

cutanées. Contient un ou des composants ayant provoqué une sensibilisation allergique

cutanée.

Respiratoire : aucune donnée

11. 4. Toxicité chronique: Bon nombre d'études ont été menées pour évaluer le potentiel cancérogène de l'éther de

diglycidyle du bisphénol A (EDGBPA). En efet la plus récente révision des données disponibles provenant du Centre internationnal de recherche sur le cancer (CIRC) mène à la conclusion que l'EDGBPA n'est pas classifié comme cancérogène. Bien que de faibles signes de cancèrogénicité aient été rapportés chez les animaux, lorsque toutes les données sont prises en considération, le poids de la preuve ne montre pas que l'EDGBPA soit cancérogène.

Toxicité pour le développement :

Les résines à base d'éther diglycidylique du bisphénol A (EDGBPA) n'ont pas provoqué de malformations congénitales ou autres effets indésirables sur le foetus de lapines gravides exposées par contact cutané (voie d'exposition la plus probable), ou de rates et lapines gravides exposées par voie orale. Contient un ou des composants qui n'ont pas provoqué de

malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour le reproduction :

Lors des études sur les animaux, les résines à base d'éther diglycidylique du bisphénol A

(EDGBPA) n'ont pas eu d'effet sur la reproduction

Toxicité génétique :

contient un ou des composants qui ont produit des résultats négatifs dans certaines études de toxicologie génétique in vitro et positifs dans d'autres. Contient un ou des composants qui se

sont révélés négatifs dans des études de toxicité génétique sur des animaux.

Toxicologie des composants : alkyde glycidyéther :

inhalation : pas de mortalité suite à une exposition à une atmosphère saturée, CLO, 7h, Vapeur,

rat 150mg/m3.

11. 5. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:

aucune donnée disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Peut être nocif pour les organismes aquatiques, pour la flore, pour les organismes du sol.

12. 2. Persistance et dégradabilité: Données pour le composant : Oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]; oxyde de

glycidyle et d'alkyle en C12-C14

Le produit se dégrade facilement, les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment : biodégradation : 87 %, durée de l'exosition : 28 jours, méthode : test OCDE 301F,

intervalle de temps de 10 jours : réussi

Données pour le composant : Produit de réaction : Bisphénol F-épichlorhydrine; résine époxy Pour un ou des produits semblables, en se basant sur les normes rigoureuses des tests de

G.E. Conseils ® Page **7** / **11**

MORTISPEED, BASE E

Version:10.0.0.529 Date de révision: 28.09.2016 RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable, cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans les conditions environnementales.

Données pour le composant : Produit de réaction: Bisphénol A-épichlorhydrine; résine époxy(poids moléculaire moyen <=700) :

En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable, cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans les conditions

environnementales. biodégradation : 12 %, durée de l'exosition : 28 jours, méthode : test OCDE 302B, intervalle de temps de 10 jours : sans objet

12. 3. Potentiel de bioaccumulation:

Données pour le composant : Oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]; oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14 :

Bioaccumulation : potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 10 et 3000 ou Log Pow entre 3 et 5)

Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow) : 3.77 agitation en flacon (test OCDE N° 107) Facteur de bioconcentration (FBC) : 160; poisson; estimation

Données pour le composant : Produit de réaction; BisphénolF-épichlorhydrine; résine époxy : D'après les informations concernant un produit semblable : potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou Log Pow entre 3 et 5)

Données pour le composant : Produit de réaction; BisphénolA-épichlorhydrine; résine époxy (poids moléculaire moyen <=700) :

Bioaccumulation : potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 10 et 3000 ou Log Pow entre 3 et 5)

Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow): 3.242 estimation

12. 4. Mobilité dans le sol:

Données pour le composant : Oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]; oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14 :

Mobilité dans le sol : Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc>5000)

Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc) : >5.000 OCDE 121 : méthode HPLC Constante de la loi d'Henry (H) : 1,12E-02 atm*m3/mole estimation

Données pour le composant : Produit de réaction; BisphénolF-épichlorhydrine; résine époxy : Mobilité dans le sol : aucune donnée trouvée

Données pour le composant : Produit de réaction; BisphénolA-épichlorhydrine; résine époxy (poids moléculaire moyen <=700) :

Mobilité dans le sol : Le potentiel de mobilité dans le sol est faible 5Koc entre 500 et 2000), étant donné sa très faible constante d'Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.

Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc) : 1.800-4.400 estimation

Constante de la loi d'Henry (H): 4,93E-05 Pa*m3/mole;25°C

12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Données pour le composant : Oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]; oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14 :

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable, ni toxique (PBT) Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB)

Données pour le composant : Produit de réaction; BisphénolF-épichlorhydrine; résine époxy : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT)

Données pour le composant : Produit de réaction; BisphénolA-épichlorhydrine; résine époxy (poids moléculaire moyen <=700) :

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable, ni toxique (PBT)

12. 6. Autres effets néfastes:

Données pour le composant : Oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]; oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14 :

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne(CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Données pour le composant : Produit de réaction; BisphénolF-épichlorhydrine; résine époxy :

G.E. Conseils ® Page **8** / **11**

MORTISPEED, BASE E

Version:10.0.0.529 Date de révision: 28.09.2016 RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne(CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Données pour le composant : Produit de réaction; BisphénolA-épichlorhydrine; résine époxy

(poids moléculaire moyen <=700) :

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne(CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12. 6. 1. Toxicité aquatique: Données pour le composant : Oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]; oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14 :

matière non classée comme dangereuse pour les organismes aquatiques

(CL50/CE50/Cl50/LL50/LE50 supérieure à 100 mg/l chez la plupart des espèces sensibles).

Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons

CL50, truite arc en ciel (Oncorhynchus mykiss), statique, 96 h : >5.000 mg/l CL0, crapet arlequin (Lepomis macrochius), statique, 96 h : 1.800 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques :

EbC50, algue verte Pseudokirchneriella subcapitata (précedemment nommée Selenastrum capricomutum), inhibition de la croissance (réduction de la densité cellilaire), 72 h : 843 mg/l CSEO, algue verte Pseudokichneriella subcapitata (précedement nommée Selenastrum capricomutum), inhibition de la croissance (réduction de la densité cellulaire), 72 h : 500 mg/l

Données pour le composant : Produit de réaction; BisphénolF-épichlorhydrine; résine époxy : Pour un ou des produits semblables : le produit est toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/Cl50 compris entre 1 et 10 mg/l dans la plupart des espèces sensibles).

Données pour le composant : Produit de réaction; BisphénolA-épichlorhydrine; résine époxy (poids moléculaire moyen <=700) :

le produit est toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/Cl50 compris entre 1 et 10 mg/l dans la plupart des espèces sensibles).

Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons

CL50, truite arc en ciel (Oncorhynchus mykiss), semi-statique, 96 h : 2 mg/l

Toxicité aiguê pour les invertébrés aquatiques :

CE50, puce d'eau Daphnia magna, statique, 48 h, immobilisation : 1.8 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques :

CE50r, Scenedesmus capricormutum (algue d'eau douce), statique, inhibition du taux de

croissance, 72 h : 11 mg/l

Toxicité pour les micro-organismes : Cl50; bactérie, 18 h : > 42,6 mg/l

Valeur de toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques :

puce d'eau Daphnia magna, semi-statique, 21 jours, nombre de descendants, NOEC: 0.3 mg/l

12. 7. Information(s) générale(s): Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des

déchets:

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

13. 2. Emballages contaminés: Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail,

de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

14. 2. Numéro ONU: 3082

14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations

nies:

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A (RESINE EPOXY, OXIRANNE)

14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE/ rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):

G.E. Conseils ® Page **9** / **11**

MORTISPEED, BASE E

Version: 10.0.0.529 Date de révision: 28.09.2016 RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

14. 3. 1. Classe(s) de danger pour

le transport:

14. 3. 2. Groupe d'emballage: Ш 14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID: 9 14. 3. 4. Code danger: 90

14. 3. 5. Code de classification et

dispositions spéciales:

14. 3. 6. Instructions d'emballage: PO01, IMC03, LP01, PO01

14. 4. Voies maritimes (IMDG):

14. 4. 1. Classe: 9 14. 4. 2. Groupe d'emballage: 14. 4. 3. Polluant marin: OUi 14. 4. 4. N° GSMU (MFAG): F-A, S-F 14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG:

14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):

14. 5. 1. Groupe d'emballage: 14. 5. 2. Etiquettes ICAO/IATA:

14. 6. Dangers pour l'environnement: peut être dangereux pour l'environnement

14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

voir chapitre 8 sur le port des EPI en cas d'obligation de manutention

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la

convention Marpol 73/78 et au recueil

IBC:

non concerné

M6, 274 601, LQ7

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Réglement européen EC/790/2009 pour le mélange

US.Toxic Substances Control Act : tous les composants de ce produit figurent dans l'inventaire du TSCA ou en sont exemptés en vertu du réglement 40 CFR 720.30

15. 2. Évaluation de la sécurité

chimique:

non applicable

15. 3. Avis ou remarques importantes:

Maladies professionnelles : Tableaux publiés dans bulletin n°51- du j.o, Code SS article L461-1

à 8:51

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses

modifications et adaptations.

pour les substances : RE EC/1907/2006-1272/2008

pour les mélanges : RE EC/790/2009 pour la rédaction de la FDS: RE EC/453/2010

16. 2. Texte complet des phrases dont

le n° figure en rubrique 3:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

G F Conseils ® Page 10 / 11

MORTISPEED, BASE E

Version:10.0.0.529 Date de révision: 28.09.2016 RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

16. 3. Avis ou remarques importantes: Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données

dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur

l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et

communautaires.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires

pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie

des propriétés de celui-ci.

16. 4. Restrictions: Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir

obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.

16. 5. Historique:

16. 5. 1. Date de la première édition: 23.07.201316. 5. 2. Date de la révision 28.09.2016

précédente:

 16. 5. 3. Date de révision:
 28.09.2016

 16. 5. 4. Version:
 10.0.0.529

 16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°:
 1.2.3.4.6.15.16

16. 6. Réalisé par:

G.E. Conseils ® Page 11 / 11

MORTISPEED, Base X

Version: 10.0.0.529 Date de révision: 28.09.2016 RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

MORTISPEED. Base X 1. 1. Identificateur de produit:

1. 1. 1. Contient: • produit de reaction: bisphénol-A-epichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire

moyen < 700)

• produit de réaction du bisphenol f et de epichlorhydrine

• oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl); oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-

1. 1. 2. N° CE: 500-033-5

1. 2. Utilisations identifiées pertinentes Mortier époxy sans solvant pour réalisation mortier entre 5°C et 15 °C

de la substance ou du mélange et

utilisations déconseillées:

sécurité:

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en

combinaison avec d'autre(s) produit(s).

1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de

LA CELTIQUE INDUSTRIELLE

12 rue Brindejonc des Moulinais - BP 140

F-22191 PLERIN CEDEX

France

Tél: +33(0)2 96 79 86 86 Télécopie: +33(0)2 96 74 50 17

Courriel: contact@celtique-industrielle.com

1. 4. Numéro d'appel d'urgence: ORFILA nº d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59

1. 5. N° code du produit: MSP + N°, base E

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou

du mélange:

* Irr. cut. 2 / SGH07 - H315 *

* Sens. cut. 1 / SGH07 - H317 * * Irr. oc. 2A / SGH07 - H319 *

* Tox. aq. chron. 2 / SGH09 - H411 *

2. 2. Éléments d'étiquetage:





2. 2. 1. Symbole(s) et mention

d'avertissement:

2. 2. 2. Mention de danger: H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2. 2. 3. Prévention: P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de

protection des yeux / du visage.

P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

2. 2. 4. Intervention: P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P321a Traitement spécifique (voir rubrique n° 4.3.).

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P362 Enlever les vetements contaminés. P364 Et les laver avant réutilisation.

P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

G.E. Conseils ® 1 / 11 Page

MORTISPEED, Base X

Version:10.0.0.529 Date de révision:28.09.2016 RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

2. 2. 5. Elimination: P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale /

nationale / international

2. 3. Information(s) complémentaire(s): Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2. 4. Dangers principaux: Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2. 5. Autres dangers: Le produit peut accumuler des charges électrostatiques qui peuvent provoquer des incendies

par décharges électriques.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange: Mélange de résine époxy

3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:

• produit de reaction: bisphénol-A-epichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen < 700)

- N° Id: 603-074-00-8 - N° CE: 500-033-5 - N° CAS: 25068-38-6

- Conc. (% pds) : 60 < C <= 70

- SGH:

* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319

* SGH09 - Environnement - Tox. aq. chron. 2 - H411 - (Eye Irrit. 2; H319: C >= 5% - Skin Irrit. 2; H315: C >= 5%)

• produit de réaction du bisphenol f et de epichlorhydrine

- N° CAS: 28064-14-4

- Conc. (% pds): 15 < C <= 20

- SGH:

* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 -

H319 - Irr. oc. 2A

* SGH09 - Environnement - Attention - Tox. aq. chron. 1 - H410

• oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl); oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14

- N° ld: 603-103-00-4 - N° CE: 271-846-8 - N° CAS: 68609-97-2

- Conc. (% pds) : $15 < C \le 20$

- SGH :

* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Sens. cut. 1 - H317 - Irr. cut. 2 - H315

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles

 $recommand\'es \ (gants \ r\'esistant \ aux \ produits \ chimiques, \ protection \ contre \ les \ \'eclabous sures).$

S'il existe une possibilié d'exposition réferez-vous à la section 8 " Conrôle de

l'exposition/poection individuelle" pour les équipements de protection individuelle spécifique.

4. 1. 2. Inhalation: Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière

ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche.

Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever immédiatement le produit en lavant la peau avec du savon et beaucoup d'eau. Ce

faisant, retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Si l'irritation persiste, demander des soins médicaux. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau. Mettre au rebut les articles qu'on ne peut décontaminer, y compris les articles de cuir tels que les chaussures, les

ceintures et les bracelets de montre.

4. 1. 4. Contact avec les yeux: Enlever les verres de contact. Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au

G.E. Conseils ® Page **2** / **11**

MORTISPEED, Base X

Version: 10.0.0.529 Date de révision: 28.09.2016 RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel a un médecin. Garder au repos. NE

PAS faire vomir.

4. 2. Principaux symptômes et effets,

aigus et différés:

A l'exception des informations présentées au paragraphe Description de la section " Premiers secours" (ci-dessus) et des indications concernant les soins médicaux immédiats à apporter, ainsi que le traitement spécial nécessaire (ci-dessous), aucun autre symptôme ni aucun effet

ne sont envisagés.

4. 2. 1. Inhalation: irritation des muqueuses et du système respiratoire, effets nuisibles sur les reins, le foie et le

> système nerveux central. La CL50 n'a pas été déterminée

4. 2. 2. Contact avec la peau: Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.

Comme produit, la DL50 par voie cutanée n'a pas été établie. D'après des informations sur les

composants: Estimation DL50, lapin >2000 mg/kg

Un contact prolongé peut provoquer une irritation cutanée accompagnée d'une rougeur locale. Un contact répété peut provoquer une irritation cutanée modérée accompagnée d'une rougeur

locale

4. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages

réversibles.

4. 2. 4. Ingestion: Faible toxicité par ingestion. L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations

normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions, cependant, de grandes

quantités ingérées peit en provoquer.

comme produit la DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie. D'après des

informations sur les composants : Estimation DL50, rat > 2000 mg/kg

Risque d'aspiration: compte tenu des propriétés physiques du produit, aucun danger

d'aspiration n'est à craindre.

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements

particuliers nécessaires :

Aucun antidote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Brouillard ou fin jet d'eau pulvérisée. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de 5. 1. Moyens d'extinction:

carbone. Mousse; Il est préférable d'utiliser des mousses anti-alcool (de type A.T.C). Les mousse synthétiques universelles (y compris celles de type A.F.F.F) ou les mousses à base protéinique peuvent fonctionner mais seront moins efficaces. Un brouillard d'eau appliqué

doucement peut être utilisé pour étouffer l'incendie

5. 2. Dangers particuliers résultant de Produits de combustion dangereux : durant un incendie, la fumée peut contenir le produit la substance ou du mélange:

d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter : phénoliques,

monoxyde de carbone, dioxyde de carbone

Risques particuliers en cas d'incendie ou d'explosion : Dans le feu, l'émission de gaz peut faire éclater le contanant. L'application directe d'un jet d'eau sur les liquides chauds peut provoquer une émission violente de vapeur ou une éruption. Si la quantité d'oxygène est insuffissante, la

combustion produit une fumée dense.

Techniques de lutte contre l'incendie : Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en 5. 3. Conseils aux pompiers: interdire tout accès non indispensable. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants

exposés et la zone affectuée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soir écarté. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Envisager l'usage d'une lance sur affût télécommandée ou lance minitor, ne nécessitant pas une présence humaine. Evacuer immédiatemment tout le personnel de la zone en cas d'augmentation du son provenant de la soupape de sécurité ou en cas de changement de couleur du contenant. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau, ceci peut propager le feu. Déplacer le contenant hors de la zone de feu si cette manoeuvre ne comporte pas de danger. Les liquides en feu peuvent être déplacés en les arrosant à grande eau afin de protéger le personnel et réduire les dommages matériels. Un brouillard d'eau appliqué doucement peut être utilisé pour étouffer l'incendie. Si possible, contenir les eaux d'incendie, sinon elles peuvent provoquer des dommages à l'environnement. Consulter les sections6

G F Conseils ® Page 3 / 11

MORTISPEED, Base X

Version:10.0.0.529 Date de révision:28.09.2016 RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

"Mesures à prendre en cas de rejet accidentel" et 12 " informations écologiques " de cette fiche signalétique.

Equipement de protection pour les intervenants : Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Eviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Pour l'équipement de protection nécessaire aux opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec le feu, consulter les sections appropriées.

5. 4. Méthode(s) spéciale(s): Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:

Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

6. 2. Précautions pour la protection de

l'environnement:

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes

selon les procédures réglementaires.

6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable,

terre, vermiculite, terre de diatomées.

Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur

(voir rubrique 13).

Nettoyer de préférence avec un détergent - Eviter l'utilisation de solvants.

6. 4. Référence à d'autres sections: voir section 8 sur le port des EPI

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour

une manipulation sans danger:

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les réglementations de la protection du travail.

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou

autres sources d'ignition.

L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée.

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de

flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

incompatibilités:

7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

Durée de conservation : 24 mois

Température d'entreposage : 2 à 43 °C

7. 2. 3. Condition(s) de stockage:

Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur

et de la lumière solaire directe.

Conserver à des températures comprises entre 2°C et 43°C

G.E. Conseils ® Page 4 / 11

MORTISPEED, Base X

Version: 10.0.0.529 Date de révision: 28.09.2016 RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position

7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à

éloigner:

Tenir éloigné de matières combustibles, d'agents réducteurs (p.ex. les amines), d'acides, d'alcalis, de composés de métaux lourds (p. ex. accélérateurs, siccatifs, savons métalliques).

7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:

acier inoxydable pas d'information

7. 3. Utilisation(s) finale(s)

particulière(s):

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

aucune limite établie

8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux

postes de travail et une bonne extraction générale.

Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés.

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:

Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeur limite d'exposition applicable, porter une protection respiratoire lorsque des effets indésirables tels qu'une irritation respiratoire, une sensation d'inconfort, se manifeste, ou lorsque cela est indiqué dans l'évaluation des risques du poste de travail. Dans la plupart des cas, aucune protection respiratoire ne devrait petre nécessaire, cependant, si un malise est ressenti, utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué. Utiliser l'appareil respiratoire filtant homologué CE suivant : Filtre ant-gaz contre les composés organiques (point d'ébullition >65°C), type A

8. 2. 2. Protection des mains:

Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques : gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières p^référées pour des gants étanches comprennent : Butyl caoutchouc, Ethyvinylalcool laminé ("EVAL"), Caoutchouc nitrile/butadiène ("nitrile" ou "NBR"), Néoprène, Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Pour un contact prolongé ou fréqauemment répété, des gants de classe de protection 6 (temps de passage supérieur à 480 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés. Pour un contact bref, des gants de classe de protection 1 ou de classe périeure (temps e passage supérieur à 10 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés.

AVERTISSEMENT : Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinants suivants (sans en exclure d'autres) : autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perfoations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

8. 2. 3. Protection de la peau et du

corps:

Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

8. 2. 4. Protection des yeux:

Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux conforme à la norme EN 166 ou à une norme équivalente. Si l'exposition occasionne une sensation d'incorfort des yeux, utiliser un appareil de protection respiratoire à masque complet.

8. 3. Mesure(s) d'hygiène:

Laver les mains et visage avant une pause et à la fin des travaux. Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

G.E. Conseils ® Page 5 / 11

MORTISPEED, Base X

Version:10.0.0.529 Date de révision: 28.09.2016 RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: liquide fluide
9. 1. 2. Couleur: incolore / jaune clair
9. 1. 3. Odeur: caractéristique

9. 1. 4. PH: 6-8

9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: >200°C bibliographie

9. 1. 6. Point / intervalle de fusion: sans objet

9. 1. 7. Point d'éclair: > 100 °C bibliographie

9. 1. 8. Limites d'explosivité: Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.

9. 1. 9. Inflammabilité (solide, gaz): pas de données disponibles

9. 1. 10. Propriété(s) comburante(s): non concerné

9. 1. 11. Pression de vapeur: < 5 hPa à 50 °C bibliographie

9. 1. 12. Densité relative (eau = 1): 1.12 calcul

9. 1. 13. Viscosité: 800 mPa,s à 20 °C

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: insoluble9. 2. 2. Liposolubilité: non applicable

9. 2. 3. Solubilité aux solvants: soluble dans la plupart des solvants organiques

9. 2. 4. Coefficient de partage n-

octanol/eau:

aucune donnée disponible

9. 3. Autres données: teneur en COV : 0g/l directive 2004/42/CE

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

10. 2. Stabilité chimique: Stable dans les coditions d'entreposage recommandées, voir la section 7

10. 3. Possibilité de réactions

dangereuses:

Polymérisation ne se produira pas d'elle-même. Des masses de produit de plus d'une livre (0.5 kg) en plus d'une amine aliphatique provoqueront une polymérisation irréversible accompagnée

d'une accumulation considérable de chaleur.

10. 4. Conditions à éviter: Eviter l'exposition à court terme à des températures supérieures à 300 °C. Eviter l'exposition

prolongée à des températures supérieures à 250 °C. Une décomposition potentiellement violente peut se produire à plus de 350 °C. La formation de gaz durant la décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé, la montée en pression peut être

rapide

10. 5. Matières incompatibles: Tenir a l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des

réactions exothermiques.

Eviter un contact non intentionnel avec des amines.

10. 6. Produits de décomposition

dangereux:

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Des gazs sont libérés durant la décomposition. Une réaction

exothermique incontrôlée des résines époxy libère des dérivés phénoliques, du monoxyde de

carbone et de l'eau.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets

toxicologiques:

La description des effets nocifs possibles du mélange se base sur les caractéristiques

toxicologiques des différents composants.

G.E. Conseils ® Page **6** / **11**

MORTISPEED, Base X

Version:10.0.0.529 Date de révision: 28.09.2016 RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

11. 2. Toxicité aiguë:

11. 2. 1. Inhalation: Une exposition excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures

(nez et gorge). La CL50 n'a pas été déterminée

11. 2. 2. Contact avec la peau: Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner de doses nocives. Comme produit :

le DL50 par voie cutanée n'a pas été établie. D'après des informations sur le's) composant(s) :

DL50, lapin >2000 mg/kg

11. 2. 3. Contact avec les yeux: Peit irriter les yeux. Des lésions cornéennes sont peu probables. Les vapeurs peuvent

provoquer une irritation aux yeux se traduisant par un léger malaise et une rougeur.

11. 2. 4. Ingestion: Faible toxicité par ingestion. L'ingestion accidentelle de petites quantités durant les opérations

normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent en provoquer. Comme produit : la DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie. D'après des informations sur le(s) composant(s) : Estimation

DL50, rat >2000 mg/kg

11. 3. Sensibilisation: Peau : chez les humains, un composant de ce mélange a provoqué des réactions allergiques

cutanées. Contient un ou des composants ayant provoqué une sensibilisation allergique

cutanée.

Respiratoire : aucune donnée

11. 4. Toxicité chronique: Bon nombre d'études ont été menées pour évaluer le potentiel cancérogène de l'éther de

diglycidyle du bisphénol A (EDGBPA). En efet la plus récente révision des données disponibles provenant du Centre internationnal de recherche sur le cancer (CIRC) mène à la conclusion que l'EDGBPA n'est pas classifié comme cancérogène. Bien que de faibles signes de cancèrogénicité aient été rapportés chez les animaux, lorsque toutes les données sont prises en considération, le poids de la preuve ne montre pas que l'EDGBPA soit cancérogène.

Toxicité pour le développement :

Les résines à base d'éther diglycidylique du bisphénol A (EDGBPA) n'ont pas provoqué de malformations congénitales ou autres effets indésirables sur le foetus de lapines gravides exposées par contact cutané (voie d'exposition la plus probable), ou de rates et lapines gravides exposées par voie orale. Contient un ou des composants qui n'ont pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour le reproduction :

Lors des études sur les animaux, les résines à base d'éther diglycidylique du bisphénol A (EDGBPA) n'ont pas eu d'effet sur la reproduction

Toxicité génétique :

contient un ou des composants qui ont produit des résultats négatifs dans certaines études de toxicologie génétique in vitro et positifs dans d'autres. Contient un ou des composants qui se sont révélés négatifs dans des études de toxicité génétique sur des animaux.

Toxicologie des composants : alkyde glycidyéther :

inhalation : pas de mortalité suite à une exposition à une atmosphère saturée, CLO, 7h, Vapeur,

rat 150mg/m3.

11. 5. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:

aucune donnée disponible

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Peut être nocif pour les organismes aquatiques, pour la flore, pour les organismes du sol.

12. 2. Persistance et dégradabilité: Données pour le composant : Oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]; oxyde de

glycidyle et d'alkyle en C12-C14

Le produit se dégrade facilement, les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment : biodégradation : 87 %, durée de l'exosition : 28 jours, méthode : test OCDE 301F,

intervalle de temps de 10 jours : réussi

Données pour le composant : Produit de réaction : Bisphénol F-épichlorhydrine; résine époxy Pour un ou des produits semblables, en se basant sur les normes rigoureuses des tests de

G.E. Conseils ® Page **7** / **11**

MORTISPEED, Base X

Version: 10.0.0.529 Date de révision: 28.09.2016 RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

> l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable, cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans les conditions environnementales.

Données pour le composant : Produit de réaction: Bisphénol A-épichlorhydrine; résine époxy(poids moléculaire moyen <=700) :

En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable, cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans les conditions

environnementales. biodégradation : 12 %, durée de l'exosition : 28 jours, méthode : test OCDE 302B, intervalle de temps de 10 jours : sans objet

12. 3. Potentiel de bioaccumulation:

Données pour le composant : Oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]; oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14 :

Bioaccumulation : potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 10 et 3000 ou Log Pow entre 3 et 5)

Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow): 3.77 agitation en flacon (test OCDE № 107) Facteur de bioconcentration (FBC) : 160; poisson; estimation

Données pour le composant : Produit de réaction; BisphénolF-épichlorhydrine; résine époxy : D'après les informations concernant un produit semblable : potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou Log Pow entre 3 et 5)

Données pour le composant : Produit de réaction; BisphénolA-épichlorhydrine; résine époxy (poids moléculaire moyen <=700) :

Bioaccumulation : potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 10 et 3000 ou Log Pow entre 3 et 5)

Coefficient de partage, n-octanol/eau (log Pow): 3.242 estimation

12. 4. Mobilité dans le sol:

Données pour le composant : Oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]; oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14:

Mobilité dans le sol : Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc>5000)

Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc) : >5.000 OCDE 121 : méthode HPLC Constante de la loi d'Henry (H): 1,12E-02 atm*m3/mole estimation

Données pour le composant : Produit de réaction; BisphénolF-épichlorhydrine; résine époxy : Mobilité dans le sol : aucune donnée trouvée

Données pour le composant : Produit de réaction; BisphénolA-épichlorhydrine; résine époxy (poids moléculaire moyen <=700) :

Mobilité dans le sol : Le potentiel de mobilité dans le sol est faible 5Koc entre 500 et 2000), étant donné sa très faible constante d'Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit. Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc) : 1.800-4.400 estimation

Constante de la loi d'Henry (H): 4,93E-05 Pa*m3/mole;25°C

12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Données pour le composant : Oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]; oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14:

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable, ni toxique (PBT) Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB)

Données pour le composant : Produit de réaction; BisphénolF-épichlorhydrine; résine époxy : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT)

Données pour le composant : Produit de réaction; BisphénolA-épichlorhydrine; résine époxy (poids moléculaire moyen <=700) :

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable, ni toxique (PBT)

12. 6. Autres effets néfastes:

Données pour le composant : Oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]; oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14:

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000 relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Données pour le composant : Produit de réaction; BisphénolF-épichlorhydrine; résine époxy :

G.E. Conseils ® 8 / 11 Page

MORTISPEED, Base X

Version:10.0.0.529 Date de révision:28.09.2016 RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne(CE) n° 2037/2000

relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Données pour le composant : Produit de réaction; BisphénolA-épichlorhydrine; résine époxy

(poids moléculaire moyen <=700) :

Cette substance n'est pas dans l'annexe 1 de la réglementation Européenne (CE) n° 2037/2000

relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12. 6. 1. Toxicité aquatique: Données pour le composant : Oxiranne, dérivés mono[(alcoolates en C12-14)méthyl]; oxyde de glycidyle et d'alkyle en C12-C14 :

matière non classée comme dangereuse pour les organismes aquatiques

(CL50/CE50/Cl50/LL50/LE50 supérieure à 100 mg/l chez la plupart des espèces sensibles).

Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons

CL50, truite arc en ciel (Oncorhynchus mykiss), statique, 96 h : >5.000 mg/l CL0, crapet arlequin (Lepomis macrochius), statique, 96 h : 1.800 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques :

EbC50, algue verte Pseudokirchneriella subcapitata (précedemment nommée Selenastrum capricomutum), inhibition de la croissance (réduction de la densité cellilaire), 72 h : 843 mg/l CSEO, algue verte Pseudokichneriella subcapitata (précedement nommée Selenastrum capricomutum), inhibition de la croissance (réduction de la densité cellulaire), 72 h : 500 mg/l

Données pour le composant : Produit de réaction; BisphénolF-épichlorhydrine; résine époxy : Pour un ou des produits semblables : le produit est toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/Cl50 compris entre 1 et 10 mg/l dans la plupart des espèces sensibles).

Données pour le composant : Produit de réaction; BisphénolA-épichlorhydrine; résine époxy (poids moléculaire moyen <=700) :

le produit est toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/Cl50 compris entre 1 et 10 mg/l dans la plupart des espèces sensibles).

Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons

CL50, truite arc en ciel (Oncorhynchus mykiss), semi-statique, 96 h : 2 mg/l

Toxicité aiguê pour les invertébrés aquatiques :

CE50, puce d'eau Daphnia magna, statique, 48 h, immobilisation : 1.8 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques :

CE50r, Scenedesmus capricormutum (algue d'eau douce), statique, inhibition du taux de

croissance, 72 h : 11 mg/l

Toxicité pour les micro-organismes : Cl50; bactérie, 18 h : > 42,6 mg/l

Valeur de toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques :

puce d'eau Daphnia magna, semi-statique, 21 jours, nombre de descendants, NOEC: 0.3 mg/l

12. 7. Information(s) générale(s): Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des

déchets:

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

13. 2. Emballages contaminés: Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail,

de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

14. 2. Numéro ONU: 3082

14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations

nies:

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A (RESINE EPOXY, OXIRANNE)

14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE/ rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):

G.E. Conseils® Page 9 / 11

MORTISPEED, Base X

Version: 10.0.0.529 Date de révision: 28.09.2016 RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

14. 3. 1. Classe(s) de danger pour

le transport:

14. 3. 2. Groupe d'emballage: Ш 14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID: 9 14. 3. 4. Code danger: 90

14. 3. 5. Code de classification et

dispositions spéciales:

M6, 274 601, LQ7

14. 3. 6. Instructions d'emballage: PO01, IMC03, LP01, PO01

14. 4. Voies maritimes (IMDG):

14. 4. 1. Classe: 9 14. 4. 2. Groupe d'emballage: 14. 4. 3. Polluant marin: OUi 14. 4. 4. N° GSMU (MFAG): F-A, S-F 14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG:

14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):

14. 5. 1. Groupe d'emballage: 14. 5. 2. Etiquettes ICAO/IATA:

14. 6. Dangers pour l'environnement: peut être dangereux pour l'environnement

14. 7. Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur:

voir chapitre 8 sur le port des EPI en cas d'obligation de manutention

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil

IBC:

non concerné

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de

santé et d'environnement:

Réglement européen EC/790/2009 pour le mélange

US.Toxic Substances Control Act : tous les composants de ce produit figurent dans l'inventaire du TSCA ou en sont exemptés en vertu du réglement 40 CFR 720.30

15. 2. Évaluation de la sécurité

chimique:

non applicable

15. 3. Avis ou remarques importantes:

Maladies professionnelles : Tableaux publiés dans bulletin n°51- du j.o, Code SS article L461-1

à 8:51

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s):

Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses

modifications et adaptations.

pour les substances : RE EC/1907/2006-1272/2008

pour les mélanges : RE EC/790/2009 pour la rédaction de la FDS: RE EC/453/2010

16. 2. Texte complet des phrases dont

le n° figure en rubrique 3:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

G F Conseils ® Page 10 / 11

MORTISPEED, Base X

Version:10.0.0.529 Date de révision: 28.09.2016 RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

16. 3. Avis ou remarques importantes: Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données

dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur

l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et

communautaires.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires

pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie

des propriétés de celui-ci.

16. 4. Restrictions: Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir

obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.

16. 5. Historique:

16. 5. 1. Date de la première édition: 23.07.201316. 5. 2. Date de la révision 28.09.2016

précédente:

 16. 5. 3. Date de révision:
 28.09.2016

 16. 5. 4. Version:
 10.0.0.529

 16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°:
 1.2.3.4.6.15.16

16. 6. Réalisé par:

G.E. Conseils ® Page 11 / 11

MORTISPEED, CHARGE C

Version:10.0.0.529 Date de révision: 28.09.2016 RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit: MORTISPEED, CHARGE C

1. 1. 1. N° CE: Non applicable.

1. 2. Utilisations identifiées pertinentes

de la substance ou du mélange et

utilisations déconseillées:

Charge pour mortier époxy

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en

combinaison avec d'autre(s) produit(s).

1. 3. Renseignements concernant le

fournisseur de la fiche de données de

sécurité:

LA CELTIQUE INDUSTRIELLE

12 rue Brindejonc des Moulinais - BP 140

F-22191 PLERIN CEDEX

France

Tél: +33(0)2 96 79 86 86 Télécopie: +33(0)2 96 74 50 17

Courriel: contact@celtique-industrielle.com

1. 4. Numéro d'appel d'urgence: ORFILA n° d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59

1. 5. N° code du produit: MSP + N°, CHARGE C

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou

du mélange:

Le produit est dispensé de l'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations traitant de la classification, l'emballage, et

l'étiquetage des substances dangereuses

Ce produit contient moins de 1% de guartz alvéolaire

2. 2. Éléments d'étiquetage:

2. 2. 1. Symbole(s) et mention

d'avertissement:

Aucun selon les règlements et directives (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs

modifications et adaptations.

2. 2. 2. Mention de danger:

Aucune selon les règlements (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et

adaptations.

aucun

2. 3. Dangers principaux:

пораах.

2. 4. Autres dangers: Ce produit est une sustance inorganique et ne répond pas aux critères du programme PBT"

Persistent Bioaccululative and Toxic" ou du programme vPvB " very Persistent and very

Bioaccululative" mentionnés à l'annexe XIII de REACH.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange: silice cristalline, ce produit contient moins de 1 % de quartz alvéolaire qui est classé en STOT

RF 1

3. 2. Composant(s) contribuant aux

dangers:

Aucun selon les règlements et directives (CE) nº 1907/2006 - 1272/2008 - 67/548 avec leurs

modifications et adaptations.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: Pas de dangers requérant des mesures spéciales de premiers secours.

4. 1. 2. Inhalation: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.

4. 1. 3. Contact avec la peau: Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

4. 1. 4. Contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et

consulter un spécialiste.

4. 1. 5. Ingestion: non toxique, pas de traitement nécessaire

G.E. Conseils® Page 1 / 6

MORTISPEED, CHARGE C

Version:10.0.0.529 Date de révision: 28.09.2016 RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

4. 2. Principaux symptômes et effets,

aigus et différés:

aucun

4. 2. 1. Inhalation: une exposition prolongée et/ou massive à des poussières alvéolaires contenant de la silice

cristalline peut entraîner la silicose qui est une fibrose pulmonaire nodulaire causée par le

dépôt dans les poumons de particules alvéolaires respirables de silice cristalline.

4. 2. 2. Contact avec la peau: irritation possible de la peau

4. 2. 3. Contact avec les yeux: irritation possible des yeux

4. 2. 4. Ingestion: pas d'effets

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: Non inflammable, non explosif. Pas d'émissions dangereuses en cas d'incendie.

N'importe quel moyen d'extinction peut être utilisé en cas de feu à proximité.

5. 2. Dangers particuliers résultant de

la substance ou du mélange:

aucun

5. 3. Conseils aux pompiers: aucun

5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:

aucun

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, Eviter toute formation de poussière.

équipement de protection et En cas de formation de poussières, utiliser un appareil respiratoire avec un filtre: P

procédures d'urgence: Enlever et laver les vêtements poussièreux

6. 2. Précautions pour la protection de

l'environnement:

Aucune précaution spéciale pour l'environnement n'est requise.

6. 3. Méthodes et matériel de

confinement et de nettoyage:

Eviter le balayage à sec et utiliser la pulvérisation d'eau ou un système d'évacuation par

aspiration pour éviter la formation de poussières.

6. 4. Référence à d'autres sections: voir section 8 et 13

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour

une manipulation sans danger:

Les personnes sujettes à des problèmes respiratoires ou des réactions allergiques ne doivent

pas entrer en contact ou manipuler des revêtements en poudre.

Toutes les précautions doivent être prises pour prévenir la formation de poussières en concentrations supérieures aux limites d'inflammabilité, d'explosion ou aux valeurs limites

d'exposition.

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Observer les réglementations de la protection du travail. Éviter de respirer les poussières,

brouillards et pulvérisations.

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée afin d'empêcher tout contact de

la poussière avec des surfaces chaudes, des étincelles ou autres sources d'ignition. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à terre lors de

transvasements.

Les ouvriers doivent porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols doivent

être en matériau conducteur.

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): Eviter la formation et la mise en suspension de poussières dans l'atmosphère.

Installer des aspirations de poussières appropriées aux points d'émission. En cas de ventilation

G.E. Conseils ® Page 2 / 6

MORTISPEED, CHARGE C

Date de révision: 28.09.2016 Version: 10.0.0.529 RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire approprié.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage,

tenant compte d'éventuelles incompatibilités:

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

7. 2. 2. Condition(s) de stockage:

Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur

et de la lumière solaire directe.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position

verticale.

7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à

éloianer:

Pas de produits incompatibles.

7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser

Pas de matériaux spécialement à signaler.

pour l'emballage / conteneur:

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

pas d'information

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

il faut respecter les dispositions réglementaires pour le contrôle de l'exposition à tous les types de poussières en suspension dans l'atmosphère, sur les lieux de travail 'poussières totales, poussières inhalables, poussières alvéolaires).

En France, les limites d'exposition professionnelle (VLEP) à la poussière inerte et à la poussière de silice cristalline, évaluées sur une période de huit heures, sont respectivement de

5ma/m3 et 0.1 ma/m3.

Par ailleurs, dans le cas d'une présence simulténée de poussières alvéolaires contenant de la silice cristalline, de la cristobalite et/ou de la tridymite, la valeur limite d'exposition correspondant au mélange est fixée par la formule suivante : Cns/5 + Cq/0.1 + Cc*0.05 +

Ct/0.05 </= 1 avec Cns, CQ, Cc, Ct représentant respectivement les concentrations en poussières: non silicogènes, quartz, cristobalite et tridymite, exprimées en mg/m3.

Pour connaître les valeurs limites d'exposition en application dans les autres pays, consulter un hygiéniste professionnel compétant ou un organisme de réglementation local.

8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

Éviter de respirer les poussières, brouillards et pulvérisations.

Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux

postes de travail et une bonne extraction générale.

Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent

être portés.

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

8. 2. 2. Protection des mains:

pas de protection particulière

8. 2. 3. Protection de la peau et du

corps:

Après contact avec le produit toutes les parties du corps souillées devraient être lavées. Lors du choix des vêtements de protection on devrait accorder une attention spéciale à éviter que la peau du cou et des poignets puisse être irritée ou enflammée par le contact avec la

8. 2. 4. Protection des yeux:

S'il y a des risques d'exposition des yeux, des lunettes de protection devraient être utilisées.

G F Conseils ® 3 / Page

MORTISPEED, CHARGE C

Version:10.0.0.529 Date de révision:28.09.2016 RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

8. 3. Mesure(s) d'hygiène: Laver les mains et visage avant une pause et à la fin des travaux.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: solide granulaire
9. 1. 2. Couleur: selon la teinte
9. 1. 3. Odeur: aucune

9. 1. 4. PH: Non applicable.

9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: 2230°C9. 1. 6. Point / intervalle de fusion: 1610°C

9. 1. 7. Point d'éclair: non applicable9. 1. 8. Température d'auto-non applicable

inflammabilité:

9. 1. 9. Température de néant

décomposition:

9. 1. 10. Limites d'explosivité: non applicable
9. 1. 11. Inflammabilité (solide, gaz): non applicable
9. 1. 12. Propriété(s) comburante(s): non applicable
9. 1. 13. Densité relative (eau = 1): 2.6 à 2.7

9. 1. 14. Masse volumique 2.635 à 2.660 g/cm3

apparente:

9. 1. 15. Viscosité: Non déterminé.

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: insoloble
9. 2. 2. Liposolubilité: non applicable
9. 2. 3. Solubilité aux solvants: non soluble
9. 2. 4. Coefficient de partage non applicable

octanol/eau:

9. 2. 5. Vitesse d'évaporation: non applicable

9. 3. Autres données: soluble dans l'acide fluorhydrique

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: produit non réactif

10. 2. Stabilité chimique: stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation

10. 3. Possibilité de réactions aucune à notre connaissance

dangereuses:

10. 4. Conditions à éviter: l'acide fluorhydrique

10. 5. Matières incompatibles: aucune10. 6. Produits de décomposition aucun

dangereux:

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

toxicologiques:

G.E. Conseils ® Page 4 / 6

MORTISPEED, CHARGE C

Version:10.0.0.529 Date de révision: 28.09.2016 RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

11. 2. Toxicité aiguë:

11. 2. 1. Inhalation: pas d'information
11. 2. 2. Contact avec la peau: pas d'information
11. 2. 3. Contact avec les yeux: pas d'information
11. 2. 4. Ingestion: pas d'information

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: non pertinent

12. 2. Persistance et dégradabilité: non pertinent

12. 3. Potentiel de bioaccumulation: non pertinent

12. 4. Mobilité dans le sol: négligeable

12. 5. Résultats des évaluations PBT

et vPvB:

non pertinent

12. 6. Autres effets néfastes: aucun à notre connaissance

12. 7. Information(s) générale(s): Il n'existe pas d'effets néfastes connus ou persistants

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des

déchets:

Peut être évacué sur décharges, selon les règlements locaux.

13. 2. Emballages contaminés: Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

14. 2. Numéro ONU: Non applicable.

14. 6. Dangers pour l'environnement: aucun

14. 7. Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur:

attention à ne pas respirer les poussières éventuelles

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil

IBC:

non concerné

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Réglement européen EC/790/2009 pour le mélange

Législation nationale : Code du travail : article R.4411-3 et suivants

Code du travail : article R.4624-19 & 20 : surveillance médicale renforcée pour les travaux comportant des risques particuliers (article L.4111-6 et décrets spéciaux pris en application).

Code du travail : articles R.4412-27 et suivants : contrôle des VLEP

Code du travail : articles R.4412-154 et suivant.

Décrets 2009-1570 du 15/12/2009 relatif au contrôle des VLEP sur les lieux de travail.

Tableaux des maladies professionnelles : Code de la Sécurité Sociale, Art. L.461-1 à L.461-8 Tableaux des maladies à caractère professionnel : Code de la Sécurité Sociale, Art. I.461-6 et

Art. D. 461-1.
Affections des voies respiratoires susceptibles d'avoir une origine professionnelle.

fiche toxicologique de l'INRS N° 232.

G.E. Conseils® Page **5** / **6**

MORTISPEED, CHARGE C

Version:10.0.0.529 Date de révision: 28.09.2016 RE EC/830/2015 - ISO 11014-1

De plus, en France les sables siliceux contenant plus de $5\,\%$ de silice libre ne peuvent pas être

utilisés pour le sablage à sec (cf. Décret n°69-558 du 06/06/1969-JO du 11/06/1969 -

Circulaire TE 7-72 du 08/03/1972 et Arrêté du 14/01/1987.

15. 2. Évaluation de la sécurité

chimique:

non applicable

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses

modifications et adaptations.

pour les substances : RE EC/1907/2006-1272/2008

pour les mélanges : RE EC/790/2009 pour la rédaction de la FDS : RE EC/453/2010

16. 2. Avis ou remarques importantes: Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données

dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur

l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CE que nationales et

communautaires.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires

pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie

des propriétés de celui-ci.

16. 3. Restrictions: Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir

obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

16. 4. 1. Date de la première édition: 23.07.2013

16. 4. 2. Date de la révision 28.09.2016

précédente:

16. 4. 3. Date de révision: 28.09.2016

16. 4. 4. Version: 10.0.0.529

16. 4. 5. Révision chapitre(s) n°: 1.15.16

16. 5. Réalisé par: sf

G.E. Conseils ® Page 6 / 6

MORTISPEED MORTIER, PARTIE F

Version: 8.0.0.1199 Date de révision: 02.06.2015 RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

MORTISPEED MORTIER. PARTIE F 1. 1. Identificateur de produit:

1. 1. 1. Contient: Acide salicylique

> • 1,3-Cyclohexylènebis (méthylamine) • resorcinol; 1,3-benzènediol

1. 1. 2. N°CE: Non applicable.

1. 2. Utilisations identifiées pertinentes

de la substance ou du mélange et

utilisations déconseillées:

Durcisseur pour résine époxy

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en

combinaison avec d'autre(s) produit(s).

1. 3. Renseignements concernant le

fournisseur de la fiche de données de

sécurité:

LA CELTIQUE INDUSTRIELLE

12 rue Brindejonc des Moulinais - BP 140

F-22191 PLERIN CEDEX

France

Tél: +33(0)2 96 79 86 86 Télécopie: +33(0)2 96 74 50 17

Courriel: contact@celtique-industrielle.com

FR - INRS Tél: +33 (0)1 40 44 30 00 1. 4. Numéro d'appel d'urgence:

B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 70 245 245

1. 5. N° code du produit: MSP + N°, PARTIE F

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou

du mélange:

* Corr. cut. 1C / SGH05 - H314 * * Tox. aiquë 4 / SGH07 - H312 *

* Tox. aiguë 4 / SGH07 - H302 * * Sens. cut. 1 / SGH07 - H317 *

* Tox. aq. chron. 3 / H412 3

2. 2. Éléments d'étiquetage:





2. 2. 1. Symbole(s) et mention

d'avertissement:

2. 2. Mention de danger:

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoguer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraıne des effets néfastes à long terme.

2. 2. 3. Prévention: P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de

protection des yeux / du visage.

P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

2. 2. 4. Intervention: P301 EN CAS D'INGESTION:

P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

P361+P364 Enlever immédiatement tous les vetements contaminés et les laver avant

réutilisation.

P331 NE PAS faire vomir.

P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):

G.F. Conseils ® 1 / 13 Page

MORTISPEED MORTIER, PARTIE F

Version: 8.0.0.1199 Date de révision: 02.06.2015 RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

P361 Enlever immédiatement tous les vetements contaminés.

P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P304 EN CAS D'INHALATION:

P340 Transporter la personne a l'extérieur et la maintenir dans une position ou elle peut

confortablement respirer.

P321a Traitement spécifique (voir rubrique n°4.3.) . P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362 Enlever les vetements contaminés. P364 Et les laver avant réutilisation.

2. 2. 5. Stockage: P405 Garder sous clef.

2. 2. 6. Elimination: P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale /

nationale / international

2. 3. Information(s) complémentaire(s):

EUH208 Contient du (de la) m-xylylenediamine, 2-Pipérazine-1-yléthylamine. Peut déclencher ou

produire une réaction allergique.

2. 4. Dangers principaux: Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Provoque de graves brûlures.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour

l'environnement aquatique.

2. 5. Autres dangers: Corrosif pour les métaux

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange:

mélanges d'amines

3. 2. Composant(s) contribuant aux dangers:

• m-xylylenediamine

- N°CAS: 1477-55-0

- Conc. (% pds) : $5 < C \le 10$

- SGH:

* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 - H332 - Sens. cut. 1 - H317 *

SGH05 - Corrosion - Danger - Corr. cut. 1B - H314 - Lés. oc. 1 - H318

- Tox. aq. aiguë 3 - H402(*) * SGH09 - Environnement - Attention - Tox. aq. chron. 1 - H410

- VME $mg/m^3 = 0,1$

Acide salicylique

- N°CAS: 69-72-7

- Conc. (% pds): 5 < C <= 10

- SGH:

* SGH01 - Bombe explosant - Attention - Division 1.4 - Expl. 1.4 - H204

* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 - Irr. cut. 2 - H315 * SGH05 -

Corrosion - Danger - Lés. oc. 1 - H318

• Phénol comportant des groupements styrène

- N°CAS: 61788-44-1

- Conc. (% pds): 15 < C <= 20

- SGH:

* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319 - Irr. oc. 2A

• 1,3-Cyclohexylènebis (méthylamine)

- N°CE: 219-941-5 - N°CAS: 2579-20-6

- Conc. (% pds): 30 < C <= 40

G.E. Conseils ® Page 2 / 13

MORTISPEED MORTIER, PARTIE F

Version: 8.0.0.1199 Date de révision: 02.06.2015 RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

- SGH:

* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 - H312 * SGH05 - Corrosion - Danger - Corr. cut. 1A - H314 - Lés. oc. 1 - H318

- Tox. aq. aiguë 3 - H402(*) * SGH09 - Environnement - Attention - Tox. aq. chron. 1 - H410

• 2-Pipérazine-1-yléthylamine

- N°CE: 205-411-0 - N°CAS: 140-31-8

- Conc. (% pds): 30 < C <= 40

- SGH:

* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 - H312 - Sens. cut. 1 - H317 *

SGH05 - Corrosion - Danger - Corr. cut. 1B - H314

* SGH09 - Environnement - Attention - Tox. ag. chron. 1 - H410

• resorcinol; 1,3-benzènediol

- N°ld: 604-010-00-1 - N°CE: 203-585-2 - N°CAS: 108-46-3

- Conc. (% pds): 1 < C <= 5

- SGH:

* SGH07 - Point d'exclamation - Attention - Tox. aiguë 4 - H302 - Irr. cut. 2 - H315 - Irr. oc. 2 - H319

* SGH09 - Environnement - Attention - Tox. aq. aiguë 1 - H400

- VME ppm = 10 - VME mg/m³ = 45 - VLE ppm = 20 - VLE mg/m³ = 90

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles

recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclabousures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 pour les équipements de

protection individuelles spécifiques.

En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

4. 1. 2. Inhalation: Donner de l'oxygène ou faire la respiration artificielle si nécessaire.

Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si

nécessaire appeler un médecin.

4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes.

En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.

Laver les vêtements avant de les porter à nouveau. Mettre au rebut les articles qu'on ne peut décontaminer, y compris les articles de cuir tels que les chaussures, les ceintures et les

bracelets de montre.

4. 1. 4. Contact avec les yeux: Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts

et les verres de contact, puis se rendre immédiatement chez un médecin. Une douche oculaire doit se trouver dans la zone de travail immédiate

4. 1. 5. Ingestion: NE PAS faire vomi

Donner une tasse (240 ml) d'eau ou de lait si disponible et transporter vers un établissement

4. 2. Principaux symptômes et effets,

aigus et différés:

de santé. N'administrer par voie orale que si la personne est parfaitement consciente.

A l'exception des informations présentées au paragraphe Description de la section " Premiers secours" (ci-dessous) et des indications concernant les soins médicaux immédiats à apporter.

ainsi que le traitement spécial nécessaire (ci-dessous), aucun autre symptôme ni aucun autre

effet ne sont envisagés.

4. 2. 1. Inhalation: Les vapeurs peuvent provoquer une grave irritation des voies respiratoires supérieures (nez

et gorge). Les brouillards peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures

(nez et gorge).

La CL 50 n'a pas été déterminée

G.E. Conseils ® Page **3** / **13**

MORTISPEED MORTIER, PARTIE F

Version: 8.0.0.1199 Date de révision: 02.06.2015 RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

4. 2. 2. Contact avec la peau:

Un contact cutané prolongé ou avec une grande surface de la peau peut entraîner l'absorption

de doses potentiellement nocives de produit.

Comme produit : la DL50 par voie cutanée n'a pas été établie. D'après des informations sur

le(s) composant(s): estimation DL50, Lapin >1000 mg/kg.

Un bref contact peut provoquer de graves brûlures à la peau. Les symptômes peuvent

comprendre de la douleur, une vive rougeur locale et des lésions aux tissus.

4. 2. 3. Contact avec les yeux:

Peut provoquer une grave irritation accompagnée de lésions cornéennes qui peuvent entraîner une détérioration permanente de la vue, même la cécité. Possibilité de brûlures chimiques. Les

vapeurs peuvent provoquer une irritation oculaire grave...

4. 2. 4. Ingestion:

L'ingestion peut conduire à une irritation gastro-intestinale ou à une ulcération. L'ingestion peut

entraîner des brûlures à la bouche et à la gorge

Comme produit: la DL 50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie. D'après des

informations sur le(s) composant(s): Estimation DL50, rat > 1000 mg/kg

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient. Les Brûlures chimiques aux yeux peuvent nécessiter une irrigation plus longue. Obtenir rapidement une consultation, préférablement auprès d'un ophtalmologiste. En raison des propriétés irritantes; l'ingestion peut entraîner des brûlures ou des ulcères à la bouche, à l'estomac et au tractus gastro-intestinal, suivis d'une sténose. L'aspiration des vomissures peut provoquer des lésions pulmonaires. Si on pratique un lavage, il faudrait le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. En présence d'une brûlure, après la décontamination, traiter comme toute brûlure thermique. Aucun anditote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction:

En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.: mousse, poudre,

dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée

Il es t préférable d'utiliser des mousses anti-alcool (de type A.T.C), les mousses synthétiques universelles (y compris celles de type A.F.F.F.) ou les mousses à base protéinique peuvent

fonctionner mais seront moins efficaces.

5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui

concerne la stabilité et réactivité du produit.

La possibilité de produire de l'hydrogène (générateur de feu et d'explosion) par corrosion et

source de chaleur existe.

5. 3. Conseils aux pompiers:

Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Envisager l'usage d'une lance sur affût télécommandée ou lance monitor, ne nécessitant pas une présence humaine. Evacuer immédiatemment tout le personnel de la zone en cas d'augmentation du son provenant de la soupape de sécurité ou en cas de changement de couleur du contenant. Les liquides en feu peuvent être éteints en les diluant avec de l'eau. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau, ceci peut propager le feu. Déplacer le contenant hors de la zone de feu si cette manoeuvre ne comporte pas de danger. Les liquides en feu peuvent être déplacés en les arrosant à grande eau afin de protéger le personnel et de réduire les dommages matériels.

5. 4. Méthode(s) spéciale(s):

Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Eviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Pour l'équipement de protection nécessaire aux opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec le feu, consu

5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:

Ne pas utiliser un jet d'eau.

G.E. Conseils ® Page 4 / 13

MORTISPEED MORTIER, PARTIE F

Version: 8.0.0.1199 Date de révision: 02.06.2015 RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles. équipement de protection et procédures d'urgence:

Evacuer la zone. Seul le personnel formé et correctement protégé peut participer aux opérations de nettoyage. Rester en amont du vent par rapport au déversement. Aérer la zone de la fuite ou du déversement. Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 " manipulation". Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 " contrôle de l'exposition et protection individuelle".

6. 2. Précautions pour la protection de

l'environnement:

Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les

soubassements.

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettovage: Grandes quantités: Contenir le produit répandu en grande quantité à l'aide de sable ou de terre. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur

(voir rubrique 13).

Petites quantités: Rincer abondamment à l'eau les surfaces contaminées.

6. 4. Référence à d'autres sections: voir chapitre 8 sur les EPI

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Prévoir une aspiration ou/et ventilation adéquate. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.

Ne jamais ajouter l'eau au produit.

Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité.

Les manipulations ne s'effectuent que par du personnel qualifié et autorisé.

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en oeuvre.

L'équipement contaminé doit être lavé immédiatement à l'eau.

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement.

Ne pas réutiliser les emballages vides sans lavage ou recyclage approprié.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:

Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

température d'entreposage : 5 à 30 ℃

7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

Sol imperméable formant cuvette de rétention.

7. 2. 3. Condition(s) de stockage:

Conserver si possible dans un endroit frais, bien aéré et à l'abri de produits incompatibles.

7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à

éloigner:

acides, hydrocarbures, métaux (aluminium, cuivre, zinc, métaux légers et alcalins, alliages de cuivre...), beaucoup de matières organiques.

7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:

- acier inoxydable

- acier protégé d'un revêtement polyéthylène (haute densité)

7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés:

Eviter les emballages métalliques non protégés.

7. 3. Utilisation(s) finale(s)

pas d'information

particulière(s):

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

• m-xylylenediamine : VME mg/m³ = 0,1 8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

• resorcinol; 1,3-benzènediol: VME ppm = 10 - VME mq/m³ = 45 - VLE ppm = 20 - VLE mq/m³ =

90

G.F. Conseils ® Page 5 / 13

MORTISPEED MORTIER, PARTIE F

Version: 8.0.0.1199 Date de révision: 02.06.2015 RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies

respiratoires:

Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guide applicables, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué. Le choix d'un appareil respiratoire filtrant ou d'un appareil à adduction d'air à prssion positive dépend de l'opération à effectuer et de la concentration possible du produit dans l'atmosphère. Pour les situations d'urgence, utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé. Dans les endroits clos ou mal ventilés, porter un appareil respiratoire autonome, ou un appareil à adduction d'air avec une source d'oxygène autonome auxiliaire ; ces appareils doivent être homologués. Utiliser l'appareil respiratoire filtrant homologué CE suivant : filtre combiné contre les vapeurs organiques et les aérosols, type AP2

8 2 2 Protection des mains:

Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques : gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent : Butyl caoutchouc, Ethylvinylalcool laminé "EVAL" . Exemples de matières acceptables pour des gants étanches : Caoutchouc nitrile/butadiène (nitrile ou NBR).

Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 6 (temps

de passage supérieur à 480 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés.

Pour un contact bref, des gants de classe de protection 1 ou de classe supérieure (temps de

passage supérieur à 10 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés.

AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exckure d'autres) : autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et

spécifications fournies par le fournisseur de gants.

8. 2. 3. Protection de la peau et du

corps:

Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une

combinaison de protection complète sera fait en fonction du tyoe d'opération.

8. 2. 4. Protection des yeux: Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques. Les lunettes pour travaux chimiques

doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente. Si l'exposition

occasionne une sensation d'inconfort des yeux, utiliser un appareil de protection respiratoire à

masque complet.

8. 2. 5. Protection individuelle: Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas consommer ou stocker de la nourriture ou du tabac sur les lieux de travail

Se laver les mains et le visage avant de fumer ou de manger.

8. 3. Mesure(s) d'hygiène: Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

Utiliser la ventilation adéquate.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: liquide 9. 1. 2. Couleur: brun 9. 1. 3. Odeur:

9. 1. 4. PH: 8 à 11 Bibliographie 9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: >200 ℃ bibliographie

9. 1. 6. Point / intervalle de fusion: sans objet

9. 1. 7. Point d'éclair: >100 ℃ Bibliographie

G.F. Conseils ® Page 6 / 13

MORTISPEED MORTIER, PARTIE F

Version: 8.0.0.1199 Date de révision: 02.06.2015 RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

9. 1. 8. Température d'auto- aucune donnée

inflammabilité:

9. 1. 9. Température de aucune donnée

décomposition:

9. 1. 10. Limites d'explosivité: Non applicable.
9. 1. 11. Inflammabilité (solide, gaz): aucune donnée
9. 1. 12. Propriété(s) comburante(s): non disponible

9. 1. 13. Pression de vapeur: <5 hPa à 50℃ Bibliographie

9. 1. 14. Densité relative (eau = 1): 1.055 Bibliographie
 9. 1. 15. Masse volumique 1.055 g/cm3

apparente:

9. 1. 16. Viscosité: 600 cSt à 25 °C ASTM D 445

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hvdrosolubilité: soluble dans l'eau

9. 2. 2. Liposolubilité: Données non disponibles.9. 2. 3. Solubilité aux solvants: complètement soluble: alcools

9. 2. 4. Coefficient de partage n- Aucune donnée dispe

octanol/eau:

Aucune donnée disponible pour ce produit. Voir la section 12 pour des données sur les

composants

9. 3. Autres données: COV: 0 g/l 2004/42/CE

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: donnée non disponible

10. 2. Stabilité chimique: stable dans les conditions normales de stockage et manipulation

10. 3. Possibilité de réactions

dangereuses:

pas à notre connaissance

10. 4. Conditions à éviter: Le produit peut se décomposer à température élevée. La formation de gaz durant la

décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé. La réaction avec le gaz carbonique peut former un carbamate d'amine. Selon la tension de vapeur du mélange, de la fumée peut être produite. Le produit absorbe le dioxyde de carbone de l'air

10. 5. Matières incompatibles: Eviter tous contacts avec les oxydants. Eviter tous contact avec ce qui suit : acides, acrylates,

alcools, aldéhydes, hydrocarbures halogénés, cétones, nitrites.

Eviter le contact avec les mé, cuivr, alliages de cuivre

10. 6. Produits de décomposition

dangereux:

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y

limiter: ammoniac, ethylènediamine, amines volatiles, hydrocarbures phénoliques.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets La description des effets nocifs possibles du mélange se base sur les caractéristiques

toxicologiques: toxicologiques des différents composants.

11. 2. Toxicité aiguë:

11. 2. 1. Inhalation: Les vapeurs peuvent provoquer une grave irritation des voies respiratoires supérieures (nez

et gorge). Les brouillards peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures

(nez et gorge). La CL50 n'a pas été déterminée

11. 2. 2. Contact avec la peau: Un contact cutané prolongé ou avec une grande surface de la peau peut entraîner l'absorption

de doses potentiellement nocives de produit. Comme produit, la DL50 par voie cutanée n'a pas été établie. Basé sur l'information pour le composant(s): DL50, Lapin, >1000 mg/kg Estimation UN bref contact peut provoquer de graves brûmures à la peau. Les symptômes peuvent

comprendre de la douleur, une vive rougeur locale et des lésions aux tissus.

G.E. Conseils ® Page 7 / 13

MORTISPEED MORTIER, PARTIE F

Version: 8.0.0.1199 Date de révision: 02.06.2015 RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

11. 2. 3. Contact avec les yeux: Peut provoquer une grave irritation accompagnée de lésions cornéennes qui peuvent entraîner une détérioration permanente de la vue, même la cécité. Possibilité de brûlures chimiques. Les

vapeurs peuvent provoquer une irritation oculaire grave.

Faible toxicité par ingestion. L'ingestion peut conduire à une irritation gastro-intestinale ou à une 11. 2. 4. Ingestion:

ulcération. L'ingestion peut entraîner des brûlures à la bouche et à la gorge.

Comme produit, la CL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie. Basé sur

l'information pour le composant(s) : DL50, Rat, >1000 mg/kg Estimation

11. 3. Sensibilisation: Peau : chez les humains, un composant de ce mélange a provoqué des réactions allergiques

cutanées. Contient un ou des composants ayant provoqué une sensibilisation allergique

cutanée

Les personnes qui ont une réaction allergique cutanée à ce produit risquent d'avoir la même réaction à des produits semblables. Le(s) produit(s) similaire(s) est/sont : Triéthylènetétramine

(TATA), Aminoéthyléthanolamine (AEEA), Pipérazine. Respiratoire : aucune information pertinente n'a été trouvée

11. 4. Toxicité chronique: Contient un ou des composants n'ayant pas provoqué le cancer chez les animaux de

laboratoire.

11. 5. Toxicité résultant d'une

exposition de longue durée ou répétée:

Pour les composants testés : chez les humains, on a noté des effets sur les organes suivants : sang, système nerveux central, coeur, reins, foie, rate, tractus gastro-intestinal. Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants : thyroïde, système nerveux, voies

respiratoires.

11. 6. Effet(s) spécifique(s): TOXICITE POUR LE DEVELOPPEMENT : Contient un ou des composants qui ont provoqué des

malformations congénitales chez les animaux de laboratoire mais seulement à des doses

toxiques pour les mères.

Contient un ou des composants qui n'ont pas provoqué de malformations congénitales chez les

animaux de laboratoire

TOXICITE POUR LA REPRODUCTION: Contient un ou des composants qui n'ont pas porté

atteinte à la reproduction dans des études sur des animaux.

11. 7. Information(s) supplémentaire(s): TOXICOLOGIE GENETIQUE: toxicologie des composants par absorption cutanée:

> DL 50, rat: 2000 mg/kg pour 1,3-Benzènediméthanamine estimation DL50, rat >2000 mg/kg pour acide salycilique

toxicologie des composants par inhalation :

CL50, 4 h, rat, mâle, poussières/brouillard, 0.94 mg/l OCDE ligne directrice 403 pour 1,3-

Benzènediméthanamine

CLO, Rat, femelle, 1 h, poussières/brouillard, 1.732 mg/l Pas de mortalité à ceet concentration

pour le 1,3-benzènediol

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Peut être dangereux pour l'environnement.

Le produit ne peut pas se répandre dans les égouts ou eaux superficielles.

A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie

aquatique.

Données pour le composant Phénol comportant des groupements styrène : 12. 2. Persistance et dégradabilité:

Biodégradabilité : la substance présente un potentiel de biodégradation très lente dans l'environnement, mais elle ne passe pas les essais OCDE/CEE de dégradation rapide. Pour un ou des produits semblables : Biodégradation : 4%, Méthode OCDE ligne directrice 310

Données pour le composant : 1,3-Benzènediméthanamine :

Ce produit est intrinsèquement biodégradable. Il atteint plus de 20 % de biodégradation dans les tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque. En se basant sur les normes rigoureuses des tests OCDE, on ne peut considérer ce produit comme facilement biodégradab :

biodégradation 49 % durée d'exposition 28 jours test OCDE 301B, manqué, Biodégradation 22 % durée d'exposition 28 jours test OCDE 302C, sans objet.

Données pour le composant : Acide Salicylique :

Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment : Biodégradation 88.1 % durée de l'exposition 14 jours test OCDE 301C, sans objet

G.E. Conseils ® 8 / Page 13

MORTISPEED MORTIER, PARTIE F

Version: 8.0.0.1199 Date de révision: 02.06.2015 RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

Photodégradation indirecte par les radicaux OH: constante de vitesse 1.300E-11 cm3/s Demi-

vie atmosphérique : 0.823 jours méthode : estimation Demande théorique en oxygène : 1.62 mg/mg

Données pour le composant : 1,3-Cyclohexylènebis (méthylamine) :

En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considérer ce produit comme étant facilement biodégradable; cependant, ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit pas biodégradable dans les conditions environnementales. Ultimement, le produit est biodégradable, il atteint plus de 70 % de minéralisation dans les tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque: Biodégradation 29 %, durée de l'exposition : 28 jours, méthode : Test OCDE 301 B, intervalle de temps de 10 jours : manqué

Biodédradation 92-96 %, durée de l'exposition 28 jours, méthode : Test OCDE 303A, intervalle de temps de 10 jours : sans objet

Données pour le composant : 2-Pipérazine-1-yléthylamine :

Le produit n'est pas facilement biodégradable selon les lignes directives de l'OCDE/EC: Biodégradation: 0%, durée de l'exposition: 28 jours, méthode: Test OCDE 301F, intervalle de temps de 10 jours: manqué

Demande théorique en oxygène : 3,34 mg/mg

Données pour le composant : 1,3-Benzènediol; résorcinol :

Le produit devrait être facilement biodégradable.

Biodégradation : 66.7%, durée de l'xposition : 14 jours, méthode : Test OCDE 301C, intervalle

de temps de 10 jours : sans objet

Biodédradation : 97%, durée de l'exposition : 4 jours, méthode : Test OCDE 302B, intervalle de

10 jours : sans objet

Biodégradation : 90-95 %, durée de l'xposition : 7-15 jours, méthode : Test OCDE 302B,

intervalle de temps de 10 jours : sans objet.

12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Données pour le composant : Phénol comportant des groupements styrène :

Données pour le composant . Friendi comportant des groupements styrene .

pas de donnée disponible

Données pour le composant : 1,3-Cyclohexylènebis(méthylamine) :

 $bioaccumulation: faible\ potentiel\ de\ bioconcentration\ (FBC<100\ ou\ Log\ Pow<3)\ coefficient\ de$

partage, n-octanol/eau(log Pow) : 0.44 agitation en flacon (Test OCDE n 107)

Données pour le composant : 1,3-Benzènediméthanamine :

bioaccumulation : faible potentiel de bioconcentration (FBC<100 ou Log Pow <3) coefficient de partage, n-octanol/eau(log Pow) : 0.18 agitation en flacon(test OCDE n°107 Facteur de

bioconcentration(FBC) : <3; carpe(Cyprinus carpio); mesuré

Données pour le composant : Acide salicylique :

bioaccumulation : faible potentiel de bioconcentration (FBC<100 ou Log Pow <3) Coefficient de

partage, n-octanol/eau(log Pow): 2.26 mesuré

Données pour le composant : 2-Pipérazine-1-yléthylamine :

bioaccumulation : faible potentiel de bioconcentration (FBC<100 ou Log Pow <3)

coefficient de partage, n-octanol/eau(log Pow): 1.48 mesuré

Données pour le composant : 1,3-Benzènediol; résorcinol :

bioaccumulation : faible potentiel de bioconcentration (FBC<100 ou Log Pow <3)

coefficient de partage, n-octanol/eau(log Pow) : 0,8-0,97 estimation

12. 4. Mobilité dans le sol: Données pour le composant : Phénol comportant des groupements styrène:

mobilité dans le sol : pas de données disponibles

Données pour le composant : 1,3-Cyclohexylènebis (méthylamine) :

mobilité dans le sol : Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50). Etant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides

ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.

Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc) : >141-832 mesuré

G.E. Conseils ® Page 9 / 13

MORTISPEED MORTIER, PARTIE F

Version: 8.0.0.1199 Date de révision: 02.06.2015 RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

Constante de la loi d'Henry(H) : 1.74E-09 atm*m3/mole; 25℃ estimé d'après la pression de vapeur et la solubilité dans l'eau

Données pour le composant : 1,3-Benzènediméthanamine

mobilité dans le sol : Potentiel faible de mobilité dans le sol (Koc entre 500 et 2000). Etant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.

Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc) : 910 estimation Constante de la loi d'Henry(H) : 6.94E-11 atm*m3/mole; 25 $^{\circ}$ C estimation

Données pour le composant : Acide salicylique :

mobilité dans le sol : Potentiel très élévé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50). Etant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.

Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc) : 24 estimation Constante de la loi d'Henry(H) : 7.34E-09 atm*m3/mole; 25°C estimation

Données pour le composant : 2-Pipérazine-1-yléthylamine :

Mobilité dans le sol : Potentiel moyen de mobilité dans le sol (Koc entre 150 et 500). Etant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit. Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc) : 172 estimation

Constante de la loi d'Henry(H) : 1.29E-08atm*m3/mole; 25℃ estimation

Données pour le composant : 1,3-Benzène; résorcinol :

Mobilité dans le sol : aucune donnée trouvée

12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvR:

Données pour les composants suivants : Phénol comportant des groupements styène Acide salicylique 1,3-Benzènediol; résorcinol 1,3-Benzènediméthanamine

Ces Substances ne sont pas considérées comme persistante, ni bioaccumulables, ni toxiques (PBT) Ces substances ne sont pas considérées comme très persistantes, ni très

bioaccumulables (vPvB)

Données pour les composants suivants : 1,3-Cyclohexylènebis(méthylamine) 2-Pi^érazine-1-vléthylamine

Ces Substances ne sont pas considérées comme persistante, ni bioaccumulables, ni toxiques (PBT) Ces substances ne sont pas considérées comme très persistantes, ni très bioaccumulables (vPvB)

12. 6. Autres effets néfastes:

pas de données disponibles

12. 6. 1. Toxicité aquatique:

Données pour le composant : 1,3-Cyclohexylènebis (méthylamine) :

nocif pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/Cl50 entre 10 et 100 mg/l pour les espèces les plus sensibles).

Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons : CL50, méné émeraude (Notropis atherinoides), 96 h : > 150 mg/l CL50, orfe doré (Leuciscus idus), 96 h : >100 mg/l

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques : CL50, puce d'eau Daphnia magna, 48 h.immobilisation : 29 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques : CE50, algue verte Pseudokirchneriella subcapitata (précedemment nommée Selenastrum capricornutum), inhibition du taux de croissance, 72 h : 276 mg/l

Toxicité pour les organismes résidant dans le sol : CE50, ver de terre Eisenia foetida, adulte, 14 jours :>= 1.000 mg/kg

Données pour le composant : 2-Pipérazine-1-yléthylamine :

Le produit est nocif pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/Cl50 compris entre 10 et 100 mg/l dans la plupart des espèces sensibles).

Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons : CL50, tête de boule(Pimephales promelas), staique, 96 h : 2.190 mg/l

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques : CE50, puce d'eau Daphnia magna, staique, 48 h, immobilisation : 58 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques : CE50r, algue verte Pseudokirchnerielle subcapitata(précedemment nommée Selenastrum capricornutum), inhibition du taux de

G.E. Conseils ® Page 10 / 13

MORTISPEED MORTIER, PARTIE F

Version: 8.0.0.1199 Date de révision: 02.06.2015 RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

croissance, 72 h : >1.000 mg/l

Données pour le composant : 1,3-Benzènediméthanamine :

Le produit est nocif pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/Cl50 compris entre 10 et 100 mg/l dans la plupart des espèces sensibles).

Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons : CL50, orfe doré (Leuciscus idus), 96 h : 75 mg/l Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques : CE50, puce d'eau Daphnia magna, statique, 48 h, immobilisation : 15.2 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques : EbC50, algue de l'espèce du Scenedesmus, statique, inhibition de la croissance de la biomasse, 72 h : 12 mg/l

Données pour le composant : Acide salicylique

Le produit est nocif pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/Cl50 compris entre 10 et 100 mg/l dans la plupart des espèces sensibles).

Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons : CL50, orfe doré (Leuciscus idus), 48 h : 90 mg/l CL50, méné émeraude (Noropis atherinoides), 96 h :>150 mg/l

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques : CE50, puce d'eau Daphnia magna, 24 h, létalité : 105-230 mg/l

Toxicité pour les micro-organismes : CE50; test OCDE 209, boues activées, 3 h : <3.200 mg/l

Données pour le composant : Phénol comportant des groupements styrène :

Toxicité aiguê pour les poissons : le produit est toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/Cl50 compris entre 1 et 10 mg/l dans la plupart des espèces sensibles). LL50, Brachydanio rerio(poisson zèbre), Essai en semi-statique, 96 h, 14.8mg/l, OCDE ligne directrice 203

Toxicité aiguê envers les invertébrés aquatiques : LE50, Daphnies, Statique, 48 h, >1-10 mg/l; OCDE ligne directrice 202

Toxicité aiguê pour les algues et les plantes aquatiques : LE50, Desmodesmus subspicatus(algues vertes), Statique, 72 h, 3.14mg/l, OCDE ligne directrice 201 Toxicité chronique pour les poissons : NOEC, Oryzias latipes(Killifish rouge-orange), dynamique, 14 jr, 1.9 mg/l

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques : NOEC, Daphnies, 21 jr, 0.2 mg/l

Données pour le composant : 1,3-Benzènediol; résorcinol :

Le produit est toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/Cl50 compris entre 1 et 10 mg/l dans la plupart des espèces sensibles).

Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons : CL 50, truite arc en ciel (Oncorhynchus mykiss), dynamique, 96 h :> 100 mg/l

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques : CL50, Bouc de Varech(Palaemonetes pugio), 96 h, létalité : 42 mg/l CL50, puce d'eau Daphnia magna, 48 h, immobilisation : 1.28 mg/l Toxicité pour les plantes aquatiques : CE50r, algue de l'espèce du Scenesdesmus, inhibition du taux de croissance, 96 h : 60 mg/l

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:

Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.

Code de déchets : 08 01 11 : déchets de peintures et vernis contenant des solvants

organiques ou d'autres substances dangereuses

13. 2. Emballages contaminés: Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail,

de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

14. 2. Numéro ONU: 2735

14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations amine liquid, corrosive, n.o.s (1,3-cyclohexylènebis(méthylamine); 1,3-benzènediméthanamine unies:

G.E. Conseils ® Page 11 / 13

MORTISPEED MORTIER, PARTIE F

Version: 8.0.0.1199 Date de révision: 02.06.2015 RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE/ rail, directive

96/49/CE: ADR/RID):

14. 3. 1. Classe(s) de danger pour

le transport:

14. 3. 2. Groupe d'emballage: Τ 14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID: 14. 3. 4. Code danger:

14. 3. 5. Code de classification et

dispositions spéciales:

C7, 274, LQ22

14. 3. 6. Instructions d'emballage:

P001, IBC03, LP01, R001

14. 4. Voies maritimes (IMDG):

14. 4. 1. Classe: 8 14. 4. 2. Groupe d'emballage: 14. 4. 3. Polluant marin: non 14. 4. 4. Etiquette(s) IMDG: 14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):

14. 5. 1. Groupe d'emballage: 14. 5. 2. Etiquettes ICAO/IATA:

14. 6. Dangers pour l'environnement:

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour

l'environnement aquatique.

14. 7. Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur:

eviter tout rejet dans l'environnement, prévoir le port des EPI du chapitre 8

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil

IBC:

non concerné

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Réglement européen EC/790/2009 pour le mélange

US.TOXIC SUBSTANCES CONTROL ACT:

Tous les composants de ce produit figurent dans l'inventaire du TSCA ou en sont exemptés en vertu du réglement 40 CFR 720.30

15. 2. Évaluation de la sécurité

chimique:

non applicable

15. 3. Avis ou remarques importantes: France: Tableaux des maladies professionnelles:

1,3-Cyclohexylènebis (méthylamine tableau n°49 2-Pipérazine-1-yléthylamine tableau N° 49 et 49 bis 1,3-Benzènediméthanamine tableau 15 et 15 bis

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses

modifications et adaptations.

pour les substances : RE EC/1907/2006-1272/2008

pour les mélanges : RE EC/790/2009 pour le rédaction de la FDS : RE EC/453/2010

16. 2. Texte complet des phrases dont le n°figure en rubrique 3:

H302 Nocif en cas d'ingestion. H332 Nocif par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

G.E. Conseils ® Page 12 / 13

MORTISPEED MORTIER, PARTIE F

Version: 8.0.0.1199 Date de révision: 02.06.2015 RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H402 Nocif pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H204 Danger d'incendie ou de projection. H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H312 Nocif par contact cutané.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

16. 3. Avis ou remarques importantes: Aucune responsabilité ne sera acceptée quoiqu'il arrive, survenant suite à l'utilisation de cette

information.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité,

éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

16. 4. Restrictions: Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en

combinaison avec d'autre(s) produit(s).

16. 5. Historique:

16. 5. 1. Date de la première édition: 13.02.2012 16. 5. 2. Date de la révision 02.06.2015

précédente:

16. 5. 3. Date de révision: 02.06.201516. 5. 4. Version: 8.0.0.1199

16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°. 1.2.3.4.6.7.8.11.12.14.15.16

16. 6. Réalisé par: sf

G.E. Conseils ® Page 13 / 13

MORTISPEED PRIMAIRE, PARTIE Y

Version: 8.0.0.1194 Date de révision: 16.05.2015 RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

MORTISPEED PRIMAIRE. PARTIE Y 1. 1. Identificateur de produit:

1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et

utilisations déconseillées:

Durcisseur pour résine époxy

LA CELTIQUE INDUSTRIELLE

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en

combinaison avec d'autre(s) produit(s).

1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de

12 rue Brindejonc des Moulinais - BP 140

F-22191 PLERIN CEDEX

France

Tél: +33(0)2 96 79 86 86 Télécopie: +33(0)2 96 74 50 17

Courriel: contact@celtique-industrielle.com

1. 4. N°code du produit: MSP, PARTIEY

FR - INRS Tél: +33 (0)1 40 44 30 00 1. 5. Numéro d'appel d'urgence:

ORFILA n°d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou

du mélange:

sécurité:

* Corr. cut. 1C / SGH05 - H314 *

* Tox. aiguë 4 / SGH07 - H332 *

* Tox. aiguë 4 / SGH07 - H302 * * Sens. cut. 1 / SGH07 - H317 * * Tox. ag. chron. 3 / H412 3

C; R:20/22-43-34-52/53

2. 2. N°CE: Non applicable.

2. 3. Contient: m-xylylenediamine

alcool benzylique

Acide salicylique

· Reaction product of BADGE with IPDA

2. 4. Éléments d'étiquetage (R - S):



2. 4. 1. Symbole(s):

2. 4. 2. Phrase(s) R: 20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

34 Provoque des brûlures.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme

pour l'environnement aquatique.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et 2. 4. 3. Phrase(s) S:

consulter un spécialiste.

36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection

des yeux / du visage.

45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui

montrer l'étiquette).

61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de

données de sécurité.

2. 5. Éléments d'étiquetage (CLP-

SGH):





G.F. Conseils ® 1 / 12 Page

MORTISPEED PRIMAIRE, PARTIE Y

Version: 8.0.0.1194 Date de révision: 16.05.2015 RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

2. 5. 1. Symbole(s) et mention

d'avertissement:

2. 5. 2. Mention de danger: H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H332 Nocif par inhalation.

2. 5. 3. Prévention: P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de

protection des yeux / du visage.

P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

2. 5. 4. Intervention: P301 EN CAS D'INGESTION:

P312a Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche. P331 NE PAS faire vomir.

P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): P361 Enlever immédiatement tous les vetements contaminés.

P353 Rincer la peau à l'eau / se doucher.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P304 EN CAS D'INHALATION:

P340 Transporter la personne a l'extérieur et la maintenir dans une position ou elle peut

confortablement respirer.

P310a Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

P321a Traitement spécifique (voir rubrique n°4.3.) . P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362 Enlever les vetements contaminés. P364 Et les laver avant réutilisation.

2. 5. 5. Stockage: P405 Garder sous clef.

2. 5. 6. Elimination: P501a Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale /

nationale / international

2. 6. Information(s) complémentaire(s):

 $\hbox{EUH} 208\ \hbox{Contient du (de la)}\ m\hbox{-xylylenediamine, Reaction product of BADGE\,w\,ith\ IPDA.\ Peut$

déclencher ou produire une réaction allergique.

2. 7. Dangers principaux: Nocif par inhalation et par ingestion.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Provoque des brûlures.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour

l'environnement aquatique.

2. 8. Autres dangers: Corrosif pour les métaux

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange: mélanges d'amines

3. 2. Composant(s) contribuant aux

dangers: • m-xylylenediamine

- N°CAS: 1477-55-0

- Conc. (% pds): 5 < C <= 10

- R-S :

G.E. Conseils ® Page 2 / 12

MORTISPEED PRIMAIRE, PARTIE Y

Version: 8.0.0.1194 Date de révision: 16.05.2015 RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

Symbole(s): C - Phrase(s) R: 20/22-34-43-52/53

- SGH:
- * SGH07 Point d'exclamation Attention Tox. aiguë 4 H302 H332 Sens. cut. 1 H317 * SGH05 Corrosion Danger Corr. cut. 1B H314 Lés. oc. 1 H318
- - Tox. aq. aiguë 3 H402(*) * SGH09 Environnement Attention Tox. aq. chron. 1 H410
- $VME mg/m^3 = 0,1$
- alcool benzylique
- N°ld: 603-057-00-5 N°CE: 202-859-9 N°CAS: 100-51-6
- Conc. (% pds): 40 < C <= 50
- R-S ·

Classification: • Xn; R 20/22 •

- SGH:
- * SGH07 Point d'exclamation Attention Tox. aiguë 4 H302 H332
- Acide salicylique
- N°CAS: 69-72-7
- Conc. (% pds): 5 < C <= 10
- R-S

Symbole(s): Xn - Phrase(s) R: 36/38-41-22

- SGH:
- * SGH01 Bombe explosant Attention Division 1.4 Expl. 1.4 H204
- * SGH07 Point d'exclamation Attention Tox. aiguë 4 H302 Irr. cut. 2 H315 * SGH05 Corrosion Danger Lés. oc. 1 H318
- · Reaction product of BADGE with IPDA
- N°CAS: 38294-64-3
- Conc. (% pds): 40 < C <= 50
- R-S:

Symbole(s): Xn N - Phrase(s) R: 21/22-43-51/53

- SGH:
- * SGH07 Point d'exclamation Attention Tox. aiguë 4 H302 H312 Sens. cut. 1 H317
- * SGH09 Environnement Attention Tox. aq. chron. 1 H410

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles

recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclabousures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 pour les équipements de

protection individuelles spécifiques.

En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

4. 1. 2. Inhalation: Donner de l'oxygène ou faire la respiration artificielle si nécessaire.

Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.

4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes.

En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.

Laver les vêtements avant de les porter à nouveau. Mettre au rebut les articles qu'on ne peut décontaminer, y compris les articles de cuir tels que les chaussures, les ceintures et les

bracelets de montre.

4. 1. 4. Contact avec les yeux: Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts

et les verres de contact, puis se rendre immédiatement chez un médecin. Une douche oculaire doit se trouver dans la zone de travail immédiate

G.E. Conseils ® Page **3** / **12**

MORTISPEED PRIMAIRE, PARTIE Y

Version: 8.0.0.1194 Date de révision: 16.05.2015 RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

4. 1. 5. Ingestion: NE PAS faire vomir.

Donner une tasse (240 ml) d'eau ou de lait si disponible et transporter vers un établissement de santé. N'administrer par voie orale que si la personne est parfaitement consciente.

4. 2. Principaux symptômes et effets, A l'exception des informations prés

aigus et différés:

A l'exception des informations présentées au paragraphe Description de la section " Premiers secours" (ci-dessous) et des indications concernant les soins médicaux immédiats à apporter, ainsi que le traitement spécial nécessaire (ci-dessous), aucun autre symptôme ni aucun autre

effet ne sont envisagés.

4. 2. 1. Inhalation: Une exposition excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures

(nez et gorge). Peut provoquer une dépression du système nerveux central. Les symptômes peuvent comprendre des maux de tête, des étourdissements et de la somnolence dégénérant en perte de coordination et de conscience. Une exposition excessive et prolongée peut

provoquer des effets nocifs graves, et même la mort.

La CL 50 n'a pas été déterminée

4. 2. 2. Contact avec la peau: Un contact cutané prolongé ou avec une grande surface de la peau peut entraîner l'absorption

de doses potentiellement nocives de produit. La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie

Un bref contact peut provoquer des brûlures cutanées. Les symptômes comprennent de la

douleur, une vive rougeur locale et des lésions aux tissus

4. 2. 3. Contact avec les yeux: Peut provoquer une grave irritation accompagnée de lésions cornéennes qui peuvent entraîner

une détérioration permanente de la vue, même la cécité. Possibilité de brûlures chimiques. Les

vapeurs peuvent provoquer la sécrétion de larmes.

4. 2. 4. Ingestion: L'ingestion peut conduire à une irritation gastro-intestinale ou à une ulcération. L'ingestion peut

entraîner des brûlures à la bouche et à la gorge

La DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie. Poue les composants testés :

DL50, rat > 400 mg/kg

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du patient. Les Brûlures chimiques aux yeux peuvent nécessiter une irrigation plus longue. Obtenir rapidement une consultation, préférablement auprès d'un ophtalmologiste. En raison des propriétés irritantes; l'ingestion peut entraîner des brûlures ou des ulcères à la bouche, à l'estomac et au tractus gastro-intestinal, suivis d'une sténose. L'aspiration des vomissures peut provoquer des lésions pulmonaires. Si on pratique un lavage, il faudrait le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. En présence d'une brûlure, après la décontamination, traiter comme toute brûlure thermique. Aucun anditote spécifique. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.: mousse, poudre,

dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée

Il es t préférable d'utiliser des mousses anti-alcool (de type A.T.C), les mousses synthétiques universelles (y compris celles de type A.F.F.F.) ou les mousses à base protéinique peuvent

fonctionner mais seront moins efficaces.

5. 2. Dangers particuliers résultant de Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.

La possibilité de produire de l'hydrogène (générateur de feu et d'explosion) par corrosion et

source de chaleur existe.

5. 3. Conseils aux pompiers: Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en interdire tout accès non indispensable.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté. Combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance sécuritaire. Envisager l'usage d'une lance sur affût télécommandée ou lance monitor, ne nécessitant pas une présence humaine. Evacuer immédiatemment tout le personnel de la zone en cas d'augmentation du son provenant de la soupape de sécurité ou en cas de changement de couleur du contenant. Les liquides en feu peuvent être éteints en les diluant avec de l'eau. Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau, ceci peut propager le feu. Déplacer le contenant hors de la zone de feu si cette manoeuvre ne comporte pas de danger. Les liquides en feu peuvent être déplacés en les arrosant à grande eau afin de protéger le personnel et de réduire les dommages matériels.

G.E. Conseils ® Page 4 / 12

MORTISPEED PRIMAIRE, PARTIE Y

Version: 8.0.0.1194 Date de révision: 16.05.2015 RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

5. 4. Méthode(s) spéciale(s):

Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants de pompier). Eviter tout contact avec ce produit pendant les opérations de lutte contre le feu. Si un contact est susceptible de se produire, revêtir une combinaison de protection contre le feu résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome. Si cet équipement n'est pas disponible, porter une combinaison de protection résistante aux produits chimiques ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome et combattre l'incendie à distance. Pour l'équipement de protection nécessaire aux opérations de nettoyage à la suite de l'incendie, ou sans rapport avec le feu, consu

5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité:

Ne pas utiliser un jet d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Evacuer la zone. Seul le personnel formé et correctement protégé peut participer aux opérations de nettoyage. Rester en amont du vent par rapport au déversement. Aérer la zone de la fuite ou du déversement. Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la section 7 " manipulation". Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 " contrôle de l'exposition et protection individuelle".

6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement

Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les

soubassements.

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Grandes quantités: Contenir le produit répandu en grande quantité à l'aide de sable ou de terre. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur

(voir rubrique 13).

Petites quantités: Rincer abondamment à l'eau les surfaces contaminées.

6. 4. Référence à d'autres sections: voir chapitre 8 sur les EPI

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Prévoir une aspiration ou/et ventilation adéquate.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.

Ne jamais ajouter l'eau au produit.

Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité.

Les manipulations ne s'effectuent que par du personnel qualifié et autorisé.

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en oeuvre.

L'équipement contaminé doit être lavé immédiatement à l'eau.

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement.

Ne pas réutiliser les emballages vides sans lavage ou recyclage approprié.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:

Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

température d'entreposage : 5 à 30 °C

7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

Sol imperméable formant cuvette de rétention.

7. 2. 3. Condition(s) de stockage:

Conserver si possible dans un endroit frais, bien aéré et à l'abri de produits incompatibles.

7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:

acides, hydrocarbures, métaux (aluminium, cuivre, zinc, métaux légers et alcalins, alliages de cuivre...), beaucoup de matières organiques.

7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:

- acier inoxydable

- acier protégé d'un revêtement

G.E. Conseils ® Page 5 / 12

MORTISPEED PRIMAIRE, PARTIE Y

Version: 8.0.0.1194 Date de révision: 16.05.2015 RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

polyéthylène (haute densité)

7. 2. 6. Matériaux d'emballage non

adaptés:

Eviter les emballages métalliques non protégés.

7. 3. Utilisation(s) finale(s)

particulière(s):

pas d'information

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: • m-xylylenediamine : VME mg/m³ = 0,1

Alcool benzylique: AlHA WEEL VME 44 mg/m3 10 ppm

8. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:

Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guide applicables, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué. Le choix d'un appareil respiratoire filtrant ou d'un appareil à adduction d'air à prssion positive dépend de l'opération à effectuer et de la concentration possible du produit dans l'atmosphère. Pour les situations d'urgence, utiliser un appareil respiratoire autonome à pression positive approuvé. Dans les endroits clos ou mal ventilés, porter un appareil respiratoire autonome, ou un appareil à adduction d'air avec une source d'oxygène autonome auxiliaire ; ces appareils doivent être homologués. Utiliser l'appareil respiratoire filtrant homologué CE suivant : Filtre anti-gaz contre les composés organiques (point d'ébullition >65 °C), type A

8. 2. 2. Protection des mains:

Utiliser des gants homologués EN 374 résistants aux produits chimiques : gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matières préférées pour des gants étanches comprennent : Butyl caoutchouc, Ethylvinylalcool laminé "EVAL" . Exemples de matières acceptables pour des gants étanches : Caoutchouc nitrile/butadiène (nitrile ou NBR).

Pour un contact prolongé ou fréquemment répété, des gants de classe de protection 6 (temps de passage supérieur à 480 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés.

Pour un contact bref, des gants de classe de protection 1 ou de classe supérieure (temps de

passage supérieur à 10 minutes selon la norme EN 374) sont recommandés.

AVERTISSEMENT: Le choix du type de gants pour l'application donnée et pour la durée d'utilisation en milieu de travail doit aussi tenir compte de tous les facteurs pertinents suivants (sans en exckure d'autres): autres produits chimiques utilisés, exigences physiques (protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique), réactions corporelles potentielles aux matériaux des gants, ainsi que toutes les directives et spécifications fournies par le fournisseur de gants.

8. 2. 3. Protection de la peau et du

corps:

Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du tyoe d'opération.

8. 2. 4. Protection des yeux:

Porter des lunettes étanches contre les agents chimiques. Les lunettes pour travaux chimiques doivent être conformes à la norme EN 166 ou à une norme équivalente. Si l'exposition occasionne une sensation d'inconfort des yeux, utiliser un appareil de protection respiratoire à

masque complet.

8. 2. 5. Protection individuelle: Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas consommer ou stocker de la nourriture ou du tabac sur les lieux de travail

Se laver les mains et le visage avant de fumer ou de manger.

8. 3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement:

VOIR SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE et SECTION 13 : Considérations relatives aux mesures à prendre pour éviter des expositions environnementales excessives durant

l'utilisation et l'élimination des déchets

G.E. Conseils ® Page 6 / 12

MORTISPEED PRIMAIRE, PARTIE Y

Version: 8.0.0.1194 Date de révision: 16.05.2015 RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

8. 4. Mesure(s) d'hygiène: Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

Utiliser la ventilation adéquate.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: liquide9. 1. 2. Couleur: incolore9. 1. 3. Odeur: aminée

9. 1. 4. PH: 8 à 11 par calcul 9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: >200 ℃ bibliographie

9. 1. 6. Point / intervalle de fusion: sans objet 9. 1. 7. Point d'éclair: 110 $^{\circ}$

9. 1. 8. Limites d'explosivité: Non applicable.

9. 1. 9. Pression de vapeur: 5 hPa
 9. 1. 10. Densité relative (eau = 1): 1.05
 9. 1. 11. Masse volumique 1.05 g/cm3

apparente:

9. 1. 12. Viscosité: 300 mPa,s à 20 ℃

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: soluble dans l'eau

9. 2. 2. Liposolubilité: Données non disponibles.
9. 2. 3. Solubilité aux solvants: complètement soluble: alcools
9. 3. Autres données: COV : 407 g/l 2004/42/CE

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: aucune connue

10. 2. Stabilité chimique: stable dans les conditions normales de stockage et manipulation

10. 3. Possibilité de réactions

dangereuses:

pas à notre connaissance

10. 4. Conditions à éviter: Le produit peut se décomposer à température élevée. La formation de gaz durant la

décomposition peut provoquer une pression dans les systèmes en circuit fermé. La réaction avec le gaz carbonique peut former un carbamate d'amine. Selon la tension de vapeur du mélange, de la fumée peut être produite. Le produit absorbe le dioxyde de carbone de l'air

10. 5. Matières incompatibles: Eviter tous contacts avec les oxydants. Eviter tous contact avec ce qui suit : acides, acrylates,

alcools, aldéhydes, hydrocarbures halogénés, cétones, nitrites.

Eviter le contact avec les mé, cuivr, alliages de cuivre

Eviter tous contact avec des produits absobants tels que : maïs broyés, absorbants

organiques humides, sphaigne, sciure de bois.

10. 6. Produits de décomposition

dangereux:

toxicologiques:

Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y

limiter: ammoniac, ethylènediamine, amines volatiles.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets

La description des effets nocifs possibles du mélange se base sur les caractéristiques

toxicologiques des différents composants.

G.E. Conseils ® Page 7 / 12

MORTISPEED PRIMAIRE, PARTIE Y

Version: 8.0.0.1194 Date de révision: 16.05.2015 RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

11. 2. Toxicité aiguë:

11. 2. 1. Inhalation: Une exposition excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires

supérieures (nez et gorge). Peut provoquer une dépression du système nerveux central. les symptômes peuvent comprendre des maux de tête, des étourdissements et de la somnolence dégénérant en perte de coordination et de conscience. Une exposition excessive et prolongée peut provoquer des effets nicifs graves, et même la mort. Comme produit, la CL50 n'a pas été

déterminée

11. 2. 2. Contact avec la peau: un bref contact peut provoquer des brûlures cutanées. Les symptômes comprennent de la

douleur, une vive rougeur locale et des lésions aux tissus.

11. 2. 3. Contact avec les yeux: Peut provoquer une grave irritation accompagnée de lésions cornéennes qui peuvent entraîner

une détérioration permanente de la vue, même une cécité. Possibilité de brûlures chimiques.

Les vapeurs peuvent provoquer la sécretion de larmes.

11. 2. 4. Ingestion: L'ingestion peut conduire à une irritation gastro-intestinale ou à une ulcération. L'ingestion peut

entraîner des brûlures à la bouche et à la gorge. Comme produit, la DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas été établie, Basé sur l'information pour le composant ; DL50, RAT, 1065

mg/kg, Estimation

11. 3. Sensibilisation: Peau : chez les humains, un composant de ce mélange a provoqué des réactions allergiques

cutanées. Contient un ou des composants ayant provoqué une sensibilisation allergique

cutanée

Respiratoire : aucune information pertinente n'a été trouvée

11. 4. Toxicité chronique: Les données présentées se rapportent à la matière suivante : alcool benzylique : n'a pas

provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire

11. 5. Toxicité résultant d'une

exposition de longue durée ou répétée:

Les données présentées se rapportent à la matière suivante : acide salicylique : chez les humains on a noté des efets sur les organes suivants : tractus gastro-intestinal, reins. Les données présentées se rapportent à la matière suivante : alcool benzylique : chez les animaux, des effets ont été rapportés sur les organes suivants après inhalation : système

nerveux central, muscles, thymus, voies urinaires.

Contient un ou des composants qui, chez les animaux, ont provoqué des effets sur les

organes suivants : voies respiratoires;

11. 6. Effet(s) spécifique(s): TOXICITE POUR LE DEVELOPPEMENT : Les données présentées se rapportent à la matière

suivante : alcool benzylique : s'est révélé toxique pour le foestus dans les essais sur des

animaux de laboratoire

Les données présentées se rapportent à la matière suivante : Acide salycilique : Chez les animaux de laboratoire, seules des doses toxiques pour les mères ont proyoqué des

malformations congénitales

Contient un ou des composants qui n'ont pas provoqué de malformations congénitales chez les

animaux de laboratoire

TOXICITE POUR LA REPRODUCTION: Pour les composants testés : aucune information

pertinente n'a été trouvée.

11. 7. Information(s) supplémentaire(s): TOXICOLOGIE GENETIQUE : toxicologie des composants par absorption cutanée :

DL50, lapin: 2000 mg/kg pour Alcool Benzylique

DL 50 , rat : 2000 mg/kg pour 1,3-Benzènediméthanamine estimation DL50, rat >2000 mg/kg pour acide salycilique

toxicologie des composants par inhalation :

CL50, 4h, Vapeur, rat >4.178 mg/l pour Alcool Benzylique

concentration maximale possible CL50, 6 h, Vapeur, rat > 1 ppm, CL50, 4 h, Aérosol, rat 4.6

mg/l pour 3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine (isophoronediamine)

Pas de mortalité à cette concentration CL50, vapeur, souris >0.4 mg/l >400 mg/m3 pour Acide

salicylique

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Peut être dangereux pour l'environnement.

Le produit ne peut pas se répandre dans les égouts ou eaux superficielles.

A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie

aguatique.

G.E. Conseils ® Page **8** / **12**

MORTISPEED PRIMAIRE, PARTIE Y

Version: 8.0.0.1194 Date de révision: 16.05.2015 RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

12. 2. Persistance et dégradabilité:

Données pour le composant Alcool Benzylique :

Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité de l'OCDE le confirment : biodégradation 92-96 %, durée de l'exposition 14 jours, méthode : test OCDE 301 C, intervalle de temps de 10 jours : sans objet

Données pour le composant : Reaction product of badge with IPDA :

Biodégradabilité : En se basant sur les normes rigoureuses des tests de l'OCDE, on ne peut considerer ce produit comme étant facilement biodégradable; cependant ces résultats n'indiquent pas nécessairement que le produit ne soit biodégradable dans les conditions environnementales. Intervalle de temps de 10 jours : Echec biodégradation 0 % durée de l'exposition 28 JR Test OCDE 301F ou Equivalente

Données pour le composant : 1,3-Benzènediméthanamine :

Ce produit est intrinsèquement biodégradable. Il atteint plus de 20 % de biodégradation dans les tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque. En se basant sur les normes rigoureuses des tests OCDE, on ne peut considérer ce produit comme facilement biodégradab : biodégradation 49 % durée d'exposition 28 jours test OCDE 301B, Biodégradation 22 % durée d'exposition 28 jours test OCDE 302C

Données pour le composant : Acide Salicylique :

Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment : Biodégradation 88.1 % durée de l'exposition 14 jours test OCDE 301C

Photodégradation indirecte par les radicaux OH : constante de vitesse 1.300E-11 cm3/s Demi-

vie atmosphérique : 0.823 jours méthode : estimation Demande théorique en oxygène : 1.62 mg/mg

12. 3. Potentiel de bioaccumulation:

Données pour le composant : Alcool benzylique :

bioaccumulation : faible potentiel de bioconcentration (FBC<100 ou Log Pow <3) Coefficient de partage, n-octanol/eau(log Pow) : 1.10 mesuré

Données pour le composant : Reaction product of Badge with IPDA :

bioaccumulation : fPotentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5). coefficient de partage, n-octanol/eau(log Pow) : 3.6 à 25 °C

Données pour le composant : 1,3-Benzènediméthanamine :

bioaccumulation : faible potentiel de bioconcentration (FBC<100 ou Log Pow <3) coefficient de partage, n-octanol/eau(log Pow) : 0.18 agitation en flacon(test OCDE n°107 Facteur de bioconcentration(FBC) : <3; carpe(Cyprinus carpio); mesuré

Données pour le composant : Acide salicylique :

bioaccumulation : faible potentiel de bioconcentration (FBC<100 ou Log Pow <3) Coefficient de partage, n-octanol/eau(log Pow) : 2.26 mesuré

12. 4. Mobilité dans le sol:

Données pour le composant : Alcool benzylique :

mobilité dans le sol : Potentiel très élévé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50). Etant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.

Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc) : 16 estimation Constante de la loi d'Henry(H) : 3.37E-07 atm*m3/mole; 25°C mesuré

Données pour le composant : Reaction product of Badge with IPDA :

Devrait être relativement immobile dans la terre (Koc>5000) : Coefficient de partage(KOC) : >5000

Données pour le composant : 1,3-Benzènediméthanamine

mobilité dans le sol : Potentiel faible de mobilité dans le sol (Koc entre 500 et 2000). Etant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit.

Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc) : 910 estimation Constante de la loi d'Henry(H) : 6.94E-11 atm*m3/mole; 25℃ estimation

Données pour le composant : Acide salicylique :

G.E. Conseils ® Page **9** / **12**

MORTISPEED PRIMAIRE, PARTIE Y

Version: 8.0.0.1194 Date de révision: 16.05.2015 RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

mobilité dans le sol : Potentiel très élévé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50). Etant donné sa très faible constante de Henry, la volatilisation à partir d'étendues d'eau ou de sols humides

ne devrait pas être un facteur important dans le devenir du produit. Coefficient de partage, carbone organique du sol/eau (Koc) : 24 estimation Constante de la loi d'Henry(H) : 7.34E-09 atm*m3/mole; 25℃ estimation

12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Pour les cas composants du mélange : ils n'ont pas été évalués pour la persistance, la

bioaccumulation et la toxicité (PBT) et (vPvB)

12. 6. Autres effets néfastes:

pas de données disponibles

12. 6. 1. Toxicité aquatique:

Données pour le composant : Alcool benzylique :

Le produit est toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/Cl50 compris entre 1 et 10 mg/l dans la plupart des espèces sensibles).

Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons : CL50, crapet arlequin (Lepomis macrochirus),

96 h : 10mg/l

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques : CE50, puce d'eau Daphnia magna, 24 h : 55-400 m/l

Toxicité pour les micro-organismes : CE50, test OCDE 209, boues activées, Inhibition de la respiration, 49 h : 2.10 mg/l

Données pour le composant : 1,3-Benzènediméthanamine :

Le produit est nocif pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/Cl50 compris entre 10 et 100 mg/l dans la plupart des espèces sensibles).

Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons : CL50, orfe doré (Leuciscus idus), 96 h : 75 mg/l Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques : CE50, puce d'eau Daphnia magna, statique, 48 h, immobilisation : 15.2 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques : EbC50, algue de l'espèce du Scenedesmus, statique, inhibition de la croissance de la biomasse, 72 h : 12 mg/l

Données pour le composant : Acide salicylique

Le produit est nocif pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/Cl50 compris entre 10 et 100 mg/l dans la plupart des espèces sensibles).

Toxicité aiguë et prolongée pour les poissons : CL50, orfe doré (Leuciscus idus), 48 h : 90 mg/l CL50, méné émeraude (Noropis atherinoides), 96 h :>150 mg/l

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques : CE50, puce d'eau Daphnia magna, 24 h, létalité : 105-230 mg/l

Toxicité pour les micro-organismes : CE50; test OCDE 209, boues activées, 3 h : <3.200 mg/l

Données pour le composant : Reaction product of Badge with IPDA :

Toxicité aigüe pour les poissons : Nocif pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/Cl50 entre 10 et 100 mg/l pour les espèces les plus sensibles).

LL50, Truite Arc en Ciel(Oncorhynchus mykiss), Essai en statique, 96 h, 70.7 mg/l, OCDE, ligne directrice 203

Toxicité aiguë pour les algues et les plantes aquatiques : LE50, Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), Essai en statique, 72 h, inhibition de la croissance (réduction de la densité cellulaire), 79.4 mg/l, OCDE ligne directrice 201

Toxicité pour les bactéries : CE50, boue activée, aérobique, 3 h, Taux respiratoire >1000 mg/l, boues activées (test 209 de l'OCDE)

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:

Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.

Code de déchets : 08 01 11 : déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

13. 2. Emballages contaminés: Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

G.E. Conseils ® Page 10 / 12

MORTISPEED PRIMAIRE, PARTIE Y

Version: 8.0.0.1194 Date de révision: 16.05.2015 RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

14. 1. Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

14. 2. Numéro ONU:

14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations amine liquid, corrosive, n.o.s (alpha,alpha-diamino-M-xylene, isophoronediamine))

14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE/ rail, directive

96/49/CE: ADR/RID):

14. 3. 1. Classe(s) de danger pour

le transport:

14. 3. 2. Groupe d'emballage: Ш 14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID: 8 14. 3. 4. Code danger:

14. 3. 5. Code de classification et

dispositions spéciales:

C7, 274, LQ22

14. 3. 6. Instructions d'emballage:

P001, IBC03, LP01, R001

14. 4. Voies maritimes (IMDG):

14. 4. 1. Classe: 8 14. 4. 2. Groupe d'emballage: 14. 4. 3. Polluant marin: non 14. 4. 4. Etiquette(s) IMDG:

14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):

14. 6. Dangers pour l'environnement: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour

l'environnement aquatique.

14. 7. Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur:

eviter tout rejet dans l'environnement, prévoir le port des EPI du chapitre 8

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil

non concerné

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Réglement européen EC/790/2009 pour le mélange

US.TOXIC SUBSTANCES CONTROL ACT:

Tous les composants de ce produit figurent dans l'inventaire du TSCA ou en sont exemptés en

vertu du réglement 40 CFR 720.30

15. 2. Évaluation de la sécurité

chimique:

non applicable

15. 3. Avis ou remarques importantes: France: Tableaux des maladies professionnelles:

> alcool benzylique tableau n°84

3-Aminométhyl-3,5,5-riméthylcyclohelamine (isophoronediamine) tableua N° 49 et 49 bis

1,3-Benzènediméthanamine tableau 15 et 15 bis

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses

modifications et adaptations.

pour les substances : RE EC/1907/2006-1272/2008

pour les mélanges : RE EC/790/2009 pour le rédaction de la FDS : RE EC/453/2010

G.E. Conseils ® Page 11 / 12

MORTISPEED PRIMAIRE, PARTIE Y

Version: 8.0.0.1194 Date de révision: 16.05.2015 RE EC/453/2010 - ISO 11014-1

16. 2. Texte complet des phrases dont

R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

le n°figure en rubrique 3:

R34 Provoque des brûlures. R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme

pour l'environnement aquatique. R36/38 Irritant pour les yeux et la peau. R41 Risque de lésions oculaires graves.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long

terme pour l'environnement aquatique. H302 Nocif en cas d'ingestion. H332 Nocif par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 Provoque des lésions oculaires graves. H402 Nocif pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

H204 Danger d'incendie ou de projection. H315 Provoque une irritation cutanée. H312 Nocif par contact cutané.

16. 3. Avis ou remarques importantes:

Aucune responsabilité ne sera acceptée quoiqu'il arrive, survenant suite à l'utilisation de cette

nformation.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité,

éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

16. 4. Restrictions:

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en

combinaison avec d'autre(s) produit(s).

16. 5. Historique:

 16. 5. 1. Date de la première édition:
 02.04.2009

 16. 5. 2. Date de la révision
 22.11.2011

précédente:

16. 5. 3. Date de révision: 16.05.2015 16. 5. 4. Version: 8.0.0.1194

16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°. 1.2.3.4.6.7.8.11.12.15.16

16. 6. Réalisé par: sf

G.E. Conseils ® Page 12 / 12